



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabile Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/049 : Installation des délégués de la commune de CRUAS

Par délibération en date du 23 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Cruas, avait procédé à la désignation de ses délégués appelés à siéger au sein du Comité Syndical de SYDEO.

Toutefois, une erreur matérielle affectant cette délibération n'a pas permis de valider la désignation des représentants de la commune lors de la dernière séance du Comité Syndical, empêchant ainsi leur installation officielle.

Le conseil municipal a depuis adopté une nouvelle délibération procédant à la désignation régulière de ses délégués.

Il convient désormais que le Comité Syndical prenne acte de cette désignation et procède à l'installation des représentants de la commune de Cruas au sein de l'assemblée délibérante de SYDEO.

Monsieur le Président procède alors à l'appel des délégués titulaires et suppléants, à savoir :

MEMBRES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Commune de Cruas	Mme Billon Chantal	Mr Dehaffreingue Claude
		Mr Florentin Laurent

A l'issue de cette présentation, ces délégués sont installés dans leur fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 09/07/2026
Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/050 : Délégations au Président et au Bureau

L'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions l'organe délibérant ».

Conformément à cet article, les statuts du Syndicat et notamment son article 12 prévoient : « Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat (...) Il peut déléguer une partie de ses compétences au Président ou au Bureau dans la limite des dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 - art. 1 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
5. De l'adhésion à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public. »

Dans ce cadre, il est ainsi proposé que soient déléguées au Bureau, l'adoption des décisions suivantes :

1. Approuver toutes conventions ainsi que leurs avenants, à l'exception :
 - Des conventions déléguées par le Comité syndical au Président,
 - Des conventions restant de la compétence exclusive du Comité syndical conformément aux dispositions de la loi (ex : conventions pour les fonds de concours, conventions d'attribution de subventions...),
 - Des contrats de concessions de travaux ou de services ainsi que leurs avenants.

2. Approuver les procès-verbaux de mise à disposition ou de transferts de biens dans le cadre d'un transfert de compétences ;
3. Demander des subventions pour les opérations d'investissement inférieures à 500 000 € HT ;
4. Demander des subventions de fonctionnement ;
5. Déposer une candidature en réponse à des appels à projets ;
6. Adhérer à des associations pour un montant de cotisation annuelle inférieur ou égal à 2 000 € HT ;
7. Octroyer les remises gracieuses et accepter les écrêtements et leur admission en non-valeur dans le cadre de l'article L2224-12-4 III Bis relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau après compteur ;
8. Décider des acquisitions foncières pour un montant inférieur ou égal 500 000 € HT.
9. Décider de la conclusion de baux emphytéotiques et de baux emphytéotiques administratifs ;
10. Fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;
11. Délivrer les mandats spéciaux aux élus ;
12. Décider de la prise en charge des frais de formation, de déplacements et de séjour des élus ;
13. Prendre toute décision concernant :
 - la passation (y compris l'attribution et la signature) des marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur à 100 000 € HT et inférieur au seuil fixé dans l'article D.2131-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - la passation (à l'exclusion de l'attribution et de la signature) des marchés publics de travaux fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur au seuil fixé dans l'article D.2131-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Aussi, il est proposé que soit déléguées au Président, l'adoption des décisions suivantes :

1. Procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget pour un montant de 2 000 000 € HT par emprunt, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les prêts seront conformes aux dispositions, limites et conditions posées par les articles L.1611-31 et R.1611-33 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les taux et formules d'indexation auxquels peuvent recourir les collectivités territoriales, leurs groupements et les services départementaux d'incendie et de secours lorsqu'ils souscrivent des emprunts auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement.

Les prêts pourront comprendre une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus dans chaque contrat de prêt initial conclu dans le cadre de la présente délégation.

Enfin, le Président pourra conclure toute opération de gestion de dette et/ou de refinancement des emprunts conclus dans le cadre de la présente délégation, avec ou sans règlement d'une indemnité de remboursement anticipé, dans les mêmes limites que celles décrites ci-dessus. Ces opérations ne pourront aboutir à un allongement de la durée de vie résiduelle de la dette renégociée.

2. Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 2 000 000 € HT par ligne de trésorerie, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
4. Accepter l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant dans les conditions prévues par l'article R.1617-24 du CGCT et les textes subséquents, dans la limite de 200 € par créance ;
5. Prendre toute décision concernant :
 - la préparation, l'exécution et le règlement de tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - la passation (y compris l'attribution et la signature) des marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal 100 000 € HT.
 - tous les avenants aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les cas prévus aux articles L2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique.
6. Décider de la location de bien immobilier (bâti ou non bâti) ou mobilier appartenant à SYDEO, y compris la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public ;
7. Décider de la prise en location de bien immobilier (bâti ou non bâti) ou mobilier appartenant à d'autres entités, à titre gratuit ou à titre onéreux, y compris les autorisations d'occupation du domaine public ;
8. Décider la vente, de gré à gré, de biens mobiliers jusqu'à 15 000 € HT ;

9. Accepter les indemnités de sinistre rattachées aux contrats d'assurance ;
10. Régler les conséquences dommageables des sinistres indépendamment de tout dossier d'assurance (remboursement à la victime) lorsque l'indemnisation est égale ou inférieure au montant de la franchise, et n'implique pas une déclaration auprès de l'assureur de SYDEO ;
11. Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de SYDEO ;
12. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
13. Fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Direction de l'Immobilier de l'Etat), le montant des offres de SYDEO à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
14. Désigner les avocats, notaires, commissaires de justice, experts et autres auxiliaires de justice, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires ;
15. Intenter, au nom de SYDEO, toutes les actions en justice et défendre SYDEO dans toutes les actions intentées contre elle ou le personnel dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une requête, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une instance ou d'une action ;
16. Exercer, au nom de SYDEO, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme lorsqu'une des communes membres a délégué ce droit pour une opération déterminée à SYDEO ;
17. Décider de la conclusion et de la révision de toutes servitudes ;
18. Procéder au dépôt des demandes de certificat d'urbanisme, et des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens syndicaux (ex : permis de construire et de démolir, déclarations préalable...).

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte SYDEO et notamment son article 12 ;

Vu la délibération n°2026/033 du Comité syndical relative à l'élection du Président ;

Vu la délibération n°2026/034 du Comité syndical relative à la détermination du nombre de Vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2026/035 du Comité syndical relative à l'élection des Vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2026/037 du Comité syndical relative à la composition du bureau et du nombre de membres ;

Considérant que l'ensemble des membres du Comité syndical sera destinataire des procès-verbaux à chaque réunion du Comité syndical, des décisions du Bureau prises par délégation ;

Considérant que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** les délégations de pouvoirs consenties au Président dans les conditions définies ci-dessus ;
- **Approuve** les délégations de pouvoirs consenties au Bureau dans les conditions définies ci-dessus ;
- Dit que le Président rendra compte au Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation lors de chaque Comité Syndical ;
- Dit que le Bureau rendra compte au Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation lors de chaque réunion du Comité Syndical ;
- **Autorise** le Président à subdéléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice de certaines de ces attributions à un Vice-président ou au Directeur Général des Services, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026050-DE

- Précise qu'en cas d'empêchement du Président, les délégations consenties par la présente délibération seront exercées par le Vice-président remplaçant le Président dans l'ordre des désignations, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SYNDICAT PUBLIC DE LEYNAUD
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilie Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/051 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Conformément aux articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est la suivante :

- Le Président du SYDEO
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants.

Monsieur le Président indique que les membres de la CAO se fait :

- Au scrutin de liste,
- Au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres des syndicats mixtes est composée du Président du syndicat ou de son représentant, président de la commission, ainsi que de cinq membres titulaires élus au sein du comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il convient également de procéder à l'élection de cinq membres suppléants selon les mêmes modalités ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants intervient sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les listes déposées sont les suivantes ;

Liste n°1 :

Membres titulaires :

- 1) Mr Ambert Gérard
- 2) Mr Levêque Michel
- 3) Mr Faure Olivier
- 4) Mr Mazzini Didier
- 5) Mr Soubrillard Alain

Membres suppléants :

- 1) Mme Vernet Christine
- 2) Mme Vidal Célia
- 3) Mr Sallier Alain
- 4) Mme Serre Laetitia
- 5) Mr Giraud François

Le Président rappelle que :

- La commission est présidée par le Président du Syndicat,
- Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages et, en cas d'égalité de suffrages, au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Résultats obtenus par les listes

- Liste n°1 : 22 voix

Après application des règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont proclamés élus :

Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- 1) Mr Ambert Gérard
- 2) Mr Levêque Michel
- 3) Mr Faure Olivier
- 4) Mr Mazzini Didier
- 5) Mr Soubrillard Alain

Membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- 1) Mme Vernet Christine
- 2) Mme Vidal Célia
- 3) Mr Sallier Alain
- 4) Mme Serre Laetitia
- 5) Mr Giraud François

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de SYDEO conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT,

- Sont membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Mr Ambert Gérard
 - Mr Levêque Michel
 - Mr Faure Olivier
 - Mr Mazzini Didier
 - Mr Soubrillard Alain
- Sont membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Mme Vernet Christine
 - Mme Vidal Célia
 - Mr Sallier Alain
 - Mme Serre Laetitia
 - Mr Giraud François
- Fixe le mandat des membres de la Commission d'Appel d'Offres jusqu'au renouvellement du Comité Syndical ;
- **Attribue** à la Commission d'Appel d'Offres les missions suivantes :
 - Étudier les dossiers de consultation des entreprises,
 - Évaluer les offres reçues conformément aux critères fixés,
 - Proposer l'attribution des marchés au Comité Syndical.
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la Commission d'Appel d'Offres et à signer tout document utile.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA PAYSANNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents 22	Votants 22 Pouvoirs 0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/052 : Installation de la Commission des Finances

Monsieur le Président rappelle que la Commission des Finances constitue un organe de travail essentiel au bon fonctionnement du Syndicat. Elle participe à l'élaboration des orientations financières et tarifaires de l'établissement et formule des propositions au Comité Syndical en vue de l'adoption des décisions relevant de sa compétence.

La Commission des Finances est notamment chargée :

- D'examiner et de préparer le projet de budget primitif annuel du syndicat,
- D'analyser les comptes administratifs, comptes financiers uniques ainsi que l'ensemble des documents budgétaires,
- D'étudier les décisions modificatives et toute opération financière ou patrimoniale importante,
- De suivre l'évolution des recettes, dépenses, emprunts, investissements et équilibres financiers du syndicat,
- De proposer les orientations budgétaires et financières au Comité Syndical,
- D'émettre des avis et recommandations sur toute question financière soumise par le Président, le Bureau ou le Comité Syndical,
- De définir les enveloppes financières prévisionnelles servant notamment à la programmation des travaux et investissements.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des territoires composant SYDEO et de favoriser l'association des élus locaux aux réflexions financières du Syndicat, Monsieur le Président propose de fixer la composition de la Commission des Finances à 17 membres.

Ces membres pourront être désignés parmi les délégués siégeant au Comité Syndical ainsi que parmi les maires des communes incluses dans le périmètre de compétence de SYDEO.

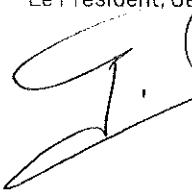
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;

Considérant qu'il convient de constituer la Commission des Finances du syndicat, chargée d'examiner les questions budgétaires et financières ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de créer une Commission des Finances chargée d'examiner et de préparer :
 - Le projet de budget annuel,
 - Les comptes administratifs et financiers,
 - Les décisions modificatives et toutes opérations financières importantes,
 - Toute question financière soumise par le Comité Syndical.
- **Précise** que, suite à appel à candidature, la Commission des Finances sera composée de 17 membres, choisis parmi les membres du Comité Syndical et/ou les maires des communes membres du Syndicat, à savoir :
 - Mr Leynaud Jean, Président ;
 - Mr Mazzini Didier, vice-Président ;
 - Mme Curtius Patricia, vice-Présidente ;
 - Mme Serre Laetitia, vice-Présidente ;
 - Mr Giraud François, vice-Président ;
 - Mr Levêque Michel, vice-Président ;
 - Mr Faure Olivier, vice-Président ;
 - Mr Soubriillard Alain, vice-Président ;
 - Mr Ambert Gérard, vice-Président ;
 - Mme Vernet Christine, membre du Bureau ;
 - Mr Giraud Claude, membre du Bureau ;
 - Mme Vidal Célia, membre du Bureau ;
 - Mr Sallier Alain, membre du Bureau ;
 - Mme Mabille Alexandra, membre du Bureau ;
 - Mr Gérard Dominique, délégué titulaire du Comité Syndical ;
 - Mr Boissy Jean-Pierre, délégué titulaire du Comité Syndical ;
 - Mr Baechler Matthieu, délégué titulaire du Comité Syndical.
- **Fixe** le mandat des membres de la Commission des Finances jusqu'au renouvellement du Comité Syndical ;
- **Désigne** Mr Leynaud Jean en qualité de président de la Commission des Finances ;
- **Attribue** à la Commission des Finances un rôle consultatif et de préparation des dossiers financiers pour le Comité Syndical ;
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la Commission des Finances et à signer tout document relatif à ses travaux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 09/07/2026
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COMUN POUZIN
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/053 : Installation de la Commission des Travaux

Monsieur le Président rappelle que la Commission des Travaux constitue un organe de travail essentiel au bon fonctionnement du Syndicat. Elle participe à la réflexion, à la préparation et au suivi des programmes de travaux du Syndicat, dans le respect des orientations et des enveloppes financières définies par la Commission des Finances.

La Commission des Travaux est notamment chargée :

- D'étudier les projets de travaux ainsi que leur faisabilité technique, administrative et financière ;
- De suivre l'avancement des opérations et des chantiers engagés par le Syndicat ;
- D'identifier et d'évaluer les besoins en matière d'entretien, de renouvellement et d'investissement sur les ouvrages, équipements et réseaux relevant de la compétence du Syndicat ;
- D'émettre des avis et de formuler des propositions au Comité syndical concernant les travaux, études et marchés à engager ;
- De proposer une programmation annuelle et pluriannuelle des travaux, dans le cadre des orientations stratégiques du Syndicat et des capacités financières préalablement examinées par la Commission des Finances ;
- De contribuer à l'amélioration de la gestion patrimoniale des infrastructures et à l'optimisation des investissements réalisés par le Syndicat.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des territoires composant SYDEO et de favoriser l'association des élus locaux aux réflexions d'investissement du Syndicat, Monsieur le Président propose de fixer la composition de la Commission des Travaux à 17 membres.

Ces membres pourront être désignés parmi les délégués siégeant au Comité Syndical ainsi que parmi les maires des communes incluses dans le périmètre de compétence de SYDEO.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;

Considérant qu'il convient de constituer la Commission des Travaux du syndicat, chargée d'examiner les questions budgétaires et financières ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de créer une Commission des Travaux chargée d'étudier, de préparer et de suivre les projets de travaux et d'investissement du Syndicat, et notamment :
 - D'examiner les projets de travaux ainsi que leur faisabilité technique, administrative et financière,
 - De suivre l'avancement des opérations et des chantiers engagés par le Syndicat,
 - D'identifier et d'évaluer les besoins en matière d'entretien, de renouvellement et d'investissement sur les ouvrages, équipements et réseaux relevant de la compétence du Syndicat,
 - De formuler des avis et propositions au Comité Syndical concernant les travaux, études et marchés à engager,
 - De proposer une programmation annuelle et pluriannuelle des travaux, dans le respect des orientations définies par le Comité syndical et des capacités financières du Syndicat,
 - De contribuer à l'optimisation des investissements et à la bonne gestion patrimoniale des infrastructures du Syndicat.
- **Précise** que, suite à appel à candidature, la Commission des Travaux sera composée de 17 membres, choisis parmi les membres du Comité Syndical et/ou les maires des communes membres du Syndicat, à savoir :
 - Mr Leynaud Jean, Président ;
 - Mr Mazzini Didier, vice-Président ;
 - Mme Curtius Patricia, vice-Présidente ;
 - Mme Serre Laetitia, vice-Présidente ;
 - Mr Giraud François, vice-Président ;
 - Mr Levêque Michel, vice-Président ;
 - Mr Faure Olivier, vice-Président ;
 - Mr Soubrillard Alain, vice-Président ;
 - Mr Ambert Gérard, vice-Président ;
 - Mme Vernet Christine, membre du Bureau ;
 - Mr Giraud Claude, membre du Bureau ;
 - Mme Vidal Célia, membre du Bureau ;
 - Mr Sallier Alain, membre du Bureau ;
 - Mme Mabilie Alexandra, membre du Bureau ;
 - Mr Champ Luc, délégué titulaire du Comité Syndical ;
 - Mr Franc Denis, délégué titulaire du Comité Syndical ;
 - Mr Augier Jean-Paul, délégué titulaire du Comité Syndical.
- **Fixe** la durée mandat des membres de la Commission des Travaux jusqu'au renouvellement du Comité Syndical ;
- **Désigne** Mr Leynaud Jean en qualité de président de la Commission des Travaux ;
- **Attribue** à la Commission des Finances un rôle consultatif et de préparation pour les programmes d'investissement du syndicat pour le Comité Syndical ;
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la Commission des Travaux et à signer tout document relatif à ses travaux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COTON FRANÇAISE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
svdeo.fr

Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coïrons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabillex Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Céilia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/054 : Convention de recouvrement entre SYDEO et le Service de Gestion Comptable (SGC) de Privas

Dans un objectif constant d'amélioration du recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations), SYDEO souhaite formaliser un partenariat renforcé avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Privas.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Elle vise également à mettre en œuvre les dispositions relatives à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux. Aussi, ils souhaitent mettre en œuvre une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services dans un objectif de meilleur recouvrement des créances locales.

L'amont de cette chaîne doit être optimisé dès la prise en charge de l'utilisateur au niveau du service d'accueil de SYDEO. Il convient de rappeler que la qualité du partenariat noué entre ces deux acteurs est essentielle à l'efficacité générale du recouvrement.

Ce document ci-annexé fixe les objectifs et les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

SYDEO et le Service de Gestion Comptable (SGC) de Privas ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de 3 axes majeurs de progrès en matière de traitement du recouvrement des produits locaux :

- Optimisation de la facturation ;

- Améliorer les résultats des actions de recouvrement ;
- Fluidifier la gestion des admissions en non-valeur et des créances éteintes ;

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, signée entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et les associations nationales d'élus locaux. Il vise à coordonner plus étroitement les actions de l'ordonnateur et du comptable public pour optimiser les conditions de recouvrement, tout en assurant un meilleur service aux usagers.

Une convention a donc été établie avec le Responsable du SGC de Privas, Monsieur Pierre HANON, précisant les engagements respectifs de chaque partie et intégrant notamment les modalités de mise en œuvre de la sélectivité du recouvrement, les seuils de titres à émettre, la gestion des rejets de prélèvement, les admissions en non-valeur, et les procédures en lien avec le Fonds Unique Logement (FUL).

Ceci exposé,

Vu les articles ses articles L.1611-5, D.1611-1, L.2321-1, R.2321-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 19-1 ;

Vu Le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 relatif aux admissions en non-valeur ;

Vu la charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la convention de partenariat ci-annexé relative au recouvrement des produits locaux entre SYDEO et le Service de Gestion Comptable de Privas,
- **Autorise** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud



Sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CÉSAZ PARDOLLE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Convention de recouvrement entre la Collectivité de SYDEO et le Service de gestion comptable de Privas

La <Collectivité> de SYDEO, représentée par son Président Monsieur Jean LEYNAUD,
Et,

Le Service de gestion comptable de Privas (SGC), représenté par le responsable du service, Monsieur Pierre HANON,

Convienient de ce qui suit :

Préambule

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Elle vise également à mettre en œuvre les dispositions relatives à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux. Aussi, ils souhaitent mettre en œuvre une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération de leurs services dans un objectif de meilleur recouvrement des créances locales.

L'amont de cette chaîne doit être optimisé dès la prise en charge de l'usager au niveau des services d'accueil de la « <Collectivité> ».

Il convient de rappeler que la qualité du partenariat noué entre ces deux acteurs est essentielle à l'efficacité générale du recouvrement.

Ce document fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

La « <Collectivité> » et le Service de Gestion Comptable (SGC) de « <SGC > » ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de 3 axes majeurs de progrès en matière de traitement du recouvrement des produits locaux :

- Optimisation de la facturation ;
- Améliorer les résultats des actions de recouvrement ;
- Fluidifier la gestion des admissions en non-valeur et des créances éteintes ;

Liste des actions retenues

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une fiche annexée à la présente convention, à savoir :

1 : OPTIMISATION DE LA FACTURATION	3
1.1 : La dématérialisation des échanges ordonnateur - comptable	3
1.2 : La correcte identification des débiteurs et la gestion des défauts d'adressage (dont Plis non distribués (PND) et N'habite pas à l'adresse indiquée (NPAI)).....	4
2 : AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE RECOUVREMENT	6
2.1 : Optimisation de la chaîne des recettes.....	6
2.2 : Les actions de recouvrement	6
2.3 : Contrôler et sécuriser le fonctionnement des régies et clôturer celles devenues inutiles.....	9
3 : FLUIDIFIER LA GESTION DES ADMISSIONS EN NON VALEUR ET DES CRÉANCES ÉTEINTES	10
3.1 : La gestion des admissions en non-valeur	10
3.2 : La gestion des créances éteintes	10

Modalités de suivi des actions

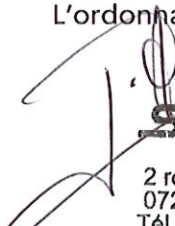
La présente convention se veut souple et évolutive. Des ajustements pourront être réalisés et intégrés par voie d'avenant.

En cas de changement de Comptable assignataire ou de renouvellement électoral, la présente convention pourra être revue si les partenaires en expriment le besoin. Une nouvelle convention sera alors discutée et signée.

Dressé en deux exemplaires à Le Pouzin, le 09/07/2026.

L'ordonnateur

Le comptable


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COSTA D'AUVERGNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

1 : OPTIMISATION DE LA FACTURATION

1.1 : La dématérialisation des échanges ordonnateur - comptable

Descriptif de l'action

Dématérialisation des avis de sommes à payer

Les partenaires s'accordent pour dématérialiser entièrement leurs échanges et tirer profit de la mise en place du PES ASAP sur rôle et sur titre.

- La **<Collectivité>** déporte sur la DGFIP les tâches à faible valeur ajoutée liées au traitement des ASAP : édition en local, transport pour remise au Comptable ;
- La facturation électronique est plus rapide à émettre et coûte moins cher que sa version papier (coût d'une facture papier : entre 7 € et 10 €, coût d'une facture électronique : moins de 1 €). Elle permet une réduction des délais de paiement, une plus grande fiabilité de la chaîne de facturation automatisée ;
- Sécurisation de la chaîne de la recette : les ASAP sont transmis en même temps que les bordereaux de titres et de rôles. L'envoi rapide des ASAP favorise le recouvrement au plus près du fait générateur ;
- Un document complémentaire à l'ASAP dématérialisé peut être joint à l'ASAP (à condition que l'éditeur le propose) ;
- L'édition et l'affranchissement des avis des sommes à payer sont pris en charge par les services de la DGFIP : délai de 10 jours ouvrés environ entre la prise en charge du titre (ou du rôle) par le Comptable et la remise des ASAP aux services de la Poste.

Le passage au PES ASAP est par ailleurs un préalable pour permettre l'accès en ligne aux factures. Depuis le 15 décembre 2025 à travers « Mon Espace Finances Publiques » (anciennement ENSU) l'usager accédera aussi bien par exemple à ses avis d'imposition qu'aux factures des services publics locaux. Les usagers pourront payer leurs factures locales via PAYFiP directement à partir du site impots.gouv.fr.

- Le PES ASAP permet l'apposition d'un datamatrix (obligatoire depuis juillet 2020) par les services de la DGFIP sans coût financier supplémentaire pour la **<Collectivité>** permettant le paiement en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire auprès d'un buraliste agréé ;
- Présence d'un encadré contenant toutes les références nécessaires pour un paiement en ligne (PAYFiP).

Développement de l'offre de moyen de paiements

Les solutions de paiement en ligne sont parfaitement adaptées aux besoins des usagers, entièrement sécurisées et accessibles 7j/7 et 24h/24 (simplicité d'utilisation).

Ces modes de paiement améliorent le recouvrement des recettes des entités en phase amiable et contentieuse (recouvrement rapide et sécurisé), amélioration de la trésorerie (du fait de la limitation des impayés, et de la diminution des contentieux), à moindre coût pour ces dernières. Le déploiement de ces moyens de paiement contribue à l'objectif de supprimer les encaissements par chèque et de limiter les encaissements de proximité en espèces et par carte bancaire.

Les solutions de paiement en ligne (via la solution PAYFiP de la DGFIP ou via le portail de l'entité publique) à mettre en œuvre par ordre de priorité selon la nature des recettes à recouvrer, sont les suivantes :

- le virement simplifié (à compter du 1er semestre 2026) (coût nul pour les collectivités) ;

- le prélèvement (unique, non récurrent) (coût nul pour les collectivités) ;
- la carte bancaire (les collectivités supportent le coût de la commission carte bancaire) ;
- wero, solution de paiement européenne, lorsqu'il sera disponible (coût inférieur à celui de la carte bancaire).

Démarche méthodologique

Engagements de l'Ordonnateur

- Si ce n'est pas encore le cas, achever le processus de déploiement des PES ASAP titre et ORMC dans les tous prochains mois et ainsi :
 - se rapprocher de son éditeur de logiciel afin d'effectuer les paramétrages nécessaires et établir des fichiers tests sur la base de documents réels ;
 - participer aux tests de pré-production, analyse, plan de corrections ;
 - effectuer des actions de communication auprès des différentes catégories de redevables sur les nouvelles conditions et modalités de paiement associées ;
- Si ce n'est pas encore le cas mettre en place des moyens de paiement en ligne et souscrire à l'offre PAYFiP.

Engagements du Comptable

- Accompagner la <Collectivité> dans toutes les étapes du processus, notamment dans ses différentes analyses (organisation, analyse de la fiabilisation des données, des rejets de flux...) ;
- Réaliser des premiers envois sur la base de faibles volumétries afin de sécuriser le processus ;
- Accompagner la <Collectivité> dans la mise en place de PAYFiP.

1.2 : La correcte identification des débiteurs et la gestion des défauts d'adressage (dont Plis non distribués (PND) et N'habite pas à l'adresse indiquée (NPAI))

Descriptif de l'action

Les partenaires s'accordent pour essayer de réduire les coûts induits des défauts d'adressage et des pertes financières (dont les coûts de gestion) pouvant en résulter.

La correcte identification et la complétude des informations relatives au débiteur constituent un préalable indispensable à un recouvrement efficace par le comptable. L'exactitude des nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, le renseignement plus systématique d'un tiers solidaire pour les personnes physiques et du SIRET pour les personnes morales, ainsi que la qualité de saisie des données dans le protocole d'échange standard constituent en effet des pré-requis à la reconnaissance des tiers par les autres bases de données (PERS, FICOBA) et à l'automatisation des poursuites. La qualité des données est par ailleurs indispensable à la transmission des avis des sommes à payer (ASAP) dans Mon Espace Finances Publiques (MEFP). (Confère la fiche dédiée à la fiabilisation des tiers dans le tome 2 du guide relatif au renouvellement des conseils municipaux 2026, qui précise les attendues en la manière).

Démarche méthodologique

Engagements de l'Ordonnateur

- Faire figurer strictement des mentions obligatoires sur les titres de recettes ;

- Porter une attention particulière à l'identification des débiteurs avec l'indication de la civilité, nom, prénom, catégorie et nature juridique, date de naissance et adresse aux normes postales ;
- Indiquer systématiquement le SIRET pour les personnes morales de droit privé ou de droit public ;
- Ne pas émettre de titre au nom de redevables mineurs ;
- Exploiter régulièrement les flux PES RETOUR permettant de véhiculer de nouvelles informations (adresse, état civil, NPAI...) du tiers débiteur suite au rapprochement de la base tiers HELIOS avec le référentiel fiscal des personnes physiques PERS ;
- En cas de co-débiteurs (chacun redevable d'une fraction de la dette), émettre un titre au nom de chacun des co-débiteurs, pour la fraction dont il est effectivement redevable ;
- En cas de débiteurs solidaires (tous tenus juridiquement au paiement de la totalité de la dette), compléter la codification 03 (débiteur solidaire) de la balise tiers du PES V2 afin de transmettre l'identité du ou des redevables connus, dès l'émission du titre ;
- Pour les personnes morales de droit public, la **<Collectivité>** doit porter une attention toute particulière à la qualité de sa base tiers et à l'obligation de déposer les factures sur le portail CHORUS PRO sauf impossibilité technique ;
- Outre les informations d'identification obligatoires (raison sociale, numéro SIRET - à défaut SIREN), catégorie juridique, adresse postale conforme au SIRET (à défaut SIREN), la **<Collectivité>** s'engage à veiller au respect des règles de facturations découlant de la dématérialisation totale des échanges dans la sphère publique ;
- Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, obligatoire pour toutes les activités soumises à la TVA des entités publiques au 01/09/2026, la **<Collectivité>** veillera à adresser des flux ASAP XML à destination des personnes morales de droits privées pour transmission des factures à la plateforme d'émission CHORUS PRO, sauf impossibilité technique ;
- Sauf impossibilité technique la **<Collectivité>** veillera à ce que l'identification des débiteurs recensés dans les référentiels « dépense » et « recette » soit strictement concordante.

En cas de retour PND ou NPAI d'un ASAP,

Engagements du Comptable

- corriger les informations détenues dans Hélios ;
 - communiquer cette nouvelle adresse au service de l'ordonnateur qui s'engage à corriger le tiers dans ses bases informatiques ;
 - En l'absence de nouvelle adresse :
 - apposer un code empêchement « PND » sur le titre dans Hélios ;
 - adresser l'ASAP au service de l'ordonnateur qui s'assurera de l'exactitude des informations du tiers, nom, prénom et adresses.
- Ces titres devront faire l'objet d'une annulation et d'une réémission par la **<Collectivité>** dans un délai de 45 jours ;
- En l'absence d'annulation de ces titres :
 - adresser une fois par semestre à la **<Collectivité>** la liste des titres codifiés PND depuis plus de 45 jours ;

- A défaut d'informations fournies par la <Collectivité> dans les 30 jours de réception de ces listes :
 - présenter en non-valeur les titres concernés.

2 : AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE RECOUVREMENT

2.1 : Optimisation de la chaîne des recettes

Descriptif de l'action

Afin d'optimiser l'action en recouvrement, en recentrant les moyens consacrés aux actes de poursuites sur les créances locales les plus significatives, l'article D. 1611-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe le seuil de mise en recouvrement des créances à 15 euros.

La mise en œuvre de ce seuil n'implique pas pour la <Collectivité> de renoncer à une recette mais de la différer dans le temps et de lancer l'opération de facturation puis de recouvrement lorsque le débiteur aura accumulé une dette d'au moins 15 euros. A noter, ce seuil ne s'applique que pour les titres à recouvrer et donc pas pour les recettes au comptant, les titres émis après encaissement et les titres avec prélèvement.

Ainsi, sans conséquence sur le produit attendu par la <Collectivité>, ce seuil de mise en recouvrement permettra à la <Collectivité> d'économiser des dépenses de facturation.

La rapidité et la régularité de préparation des titres de recettes par les services de l'ordonnateur sont essentielles pour l'efficacité globale de la chaîne de gestion des recettes.

Il s'agit également de réduire au minimum, notamment en fin d'année, le niveau des recettes restant à régulariser dans un souci de sincérité des comptes et des résultats de l'exercice.

Démarche méthodologique

Engagements de l'Ordonnateur

- Ne pas émettre les créances de la collectivité en dessous du seuil de 15 € fixé par les articles L1611-5 et D1611-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) lorsque le montant global par débiteur n'est pas atteint ;
- Facturer ses créances dans le délai d'un mois sous réserve d'avoir toutes les informations nécessaires et sauf impossibilité technique ;
- Joindre aux titres de recettes l'ensemble des pièces justificatives prévues dans la nomenclature des pièces justificatives de la recette ;
- Envoyer au format PES V2 les pièces justificatives (PJ) adéquates au visa des titres via le Portail de la Gestion Publique (PIGP) afin de permettre une prise en charge optimale de la recette ;
- Nommer ces PJ de manière explicite pour assurer une gestion simplifiée de ces documents ;
- Emettre les titres concernant les encaissements avant émission de titres perçus par le comptable (P 503) dans un délai maximum de un mois sous réserve d'avoir toutes les informations nécessaires.

Engagements du Comptable

- Transmettre quotidiennement le flux PES RETOUR RECETTES d'Hélios ;
- Fournir à la demande de la <Collectivité> les informations éventuellement en sa possession qui ne peuvent être véhiculées par le flux PES RETOUR RECETTES.

2.2 : Les actions de recouvrement

Descriptif de l'action

À défaut de paiement spontané, le comptable public dispose de procédures lui permettant de forcer le recouvrement. Ces outils se doivent d'être utilisés proportionnellement aux enjeux financiers. L'organisation des poursuites est définie conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable qui conviennent des seuils d'engagement des poursuites, en fonction des enjeux financiers, aux perspectives de recouvrement effectif et de la réglementation en vigueur.

En conséquence, les partenaires s'accordent sur l'enchaînement des actions et les seuils définis dans les tableaux ci-dessous et sous réserve pour le Comptable de disposer d'adresses valides (cf. § 1.2).

Démarche méthodologique

Engagements de l'Ordonnateur

- Informer le comptable public, sans délai, de toute contestation ou réclamation d'un débiteur.

Engagements du Comptable

- Interrompre les poursuites sur simple demande notifiée et motivée de l'ordonnateur. À défaut d'informations sur les suites apportées, le délai de reprise des poursuites sera de 1 mois ;
- Signaler les dossiers délicats ou à enjeux financiers particulièrement importants ;
- Informer la <Collectivité> de l'ouverture d'une procédure collective ou de surendettement.

Une réflexion sur les seuils d'engagement des poursuites est à engager. Les partenaires conviennent des seuils suivants :

Pour les personnes physiques

Type d'actes	Seuil d'engagement	Observations
Envoi de l'avis des sommes à payer (ASAP)	15 €	
Lettre de relance (LR)	15€ Article D. 1611-1 du CGCT	45 jours après l'envoi de l'ASAP
Phase comminatoire amiable (PCA)	15 €	30 jours après la LR Selon leur montant, le risque contentieux ou encore l'insolvabilité avérée du débiteur, certaines créances seront exclues de la PCA afin de faire l'objet de poursuites dans les meilleurs délais et de sécuriser l'action en recouvrement.
Saisie à tiers détenteurs (CAF, employeurs et autres tiers détenteurs)	30 €	30 jours après la LR ou 8 jours après la PCA Pour la CAF, sous réserve de l'association d'un code produit adapté dans le titre ou l'article de rôle (cantine, crèche, centre aéré...)

Saisie à tiers détenteurs bancaire	130 €	30 jours après la LR ou 8 jours après la PCA
Procédure de Saisie Extérieure (débiteurs non résidents, non assurés) ¹	Pour le Comptable à partir de 1 000 € + selon seuils départementaux locaux	30 jours après la LR ou 8 jours après la PCA
Saisie des biens meubles ²	1 000 €	Après envoi d'une mise en demeure et sauf pour les débiteurs avec un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur au seuil de pauvreté
Inscription de l'hypothèque légale du trésor ³	5 000 €	
Vente immeuble	10 000,00 €	Avec l'accord préalable de l'Ordonnateur

Pour les personnes morales de droit privé

Type d'actes	Seuil d'engagement	Observations
Envoi de l'avis des sommes à payer (ASAP)	15 €	
Lettre de relance (LR)	15 € Article D. 1611-1 du CGCT	45 jours après l'envoi de l'ASAP
Phase comminatoire amiable (PCA)	15 €	30 jours après la LR Selon leur montant, le risque contentieux ou encore l'insolvabilité avérée du débiteur, certaines créances seront exclues de la PCA afin de faire l'objet de poursuites dans les meilleurs délais et de sécuriser l'action en recouvrement.
Saisie à tiers détenteurs bancaire	130 €	30 jours après la LR ou 8 jours après la PCA
Procédure de Saisie Extérieure (débiteurs non résidents, non assurés) ⁴	Pour le Comptable à partir de 5 000 € + selon seuils départementaux locaux	30 jours après la LR ou 8 jours après la PCA
Saisie vente	5 000 €	Après envoi d'une mise en demeure

¹ Procédure de saisie extérieure : les perspectives de recouvrement via cette procédure sont faibles (de l'ordre de 4 % au plan national)

² Sauf pour les débiteurs avec un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur au seuil de pauvreté (1 063 € par mois et par personne, données INSEE 2021)

³ L'hypothèque légale permet, sous certaines conditions, d'appréhender les fonds en cas de cession d'un bien immeuble

⁴ Procédure de saisie extérieure : les perspectives de recouvrement via cette procédure sont faibles (de l'ordre de 4 % au plan national)

Inscription de l'hypothèque légale du trésor	5 000 €	
Vente immeuble	15 000 €	Avec l'accord préalable de l'Ordonnateur

Les débiteurs personnes physiques faisant l'objet d'une procédure de surendettement ainsi que les débiteurs personnes morales faisant l'objet d'une procédure collective ne seront pas poursuivis.

Pour les personnes morales de droit public

Type d'actes	Seuil d'engagement	Observations
Envoi de l'avis des sommes à payer (ASAP)	15 €	
Lettre de relance (LR)	15 € Article D.1611-1 du CGCT	45 jours après l'envoi de l'ASAP
Mise en demeure	15 €	30 jours après la LR

En cas d'échec des procédures amiables, les procédures d'inscription et de mandatement d'office, prévues par les articles L. 1612-15 et L. 1612-16 du CGCT, pourront être mises en œuvre à l'encontre des collectivités ou EPL par le Comptable, sauf opposition de la **<Collectivité>**.

Les créances non recouvrées en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement feront l'objet d'une admission en non-valeur.

2.3 : Contrôler et sécuriser le fonctionnement des régies et clôturer celles devenues inutiles

Descriptif de l'action

À l'aune du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, il devient impératif de fiabiliser et d'optimiser le fonctionnement des régies d'avances ou de recettes sous le contrôle de l'ordonnateur et du comptable dans le cadre des dispositions réglementaires.

La sécurisation générale des opérations confiées aux régisseurs suppose de veiller à l'adéquation entre le niveau - ou a minima l'existence - de recettes et les données disponibles en matière d'activité ou de fréquentation. L'ordonnateur doit exercer un rôle majeur pour délivrer des alertes.

Objectifs

- Sécuriser le fonctionnement des régies ;
- Rationaliser le nombre de régies en recensant et expertisant les régies à faible activité et en regroupant les régies par régisseur ou par point d'encaissement ;
- Supprimer les régies devenues inutiles.

Démarche méthodologique

Engagements de l'ordonnateur

- Contrôler et sécuriser les régisseurs par la mise en œuvre de processus de contrôle interne ;
- Moderniser les modes d'encaissement des recettes ou d'exécution des dépenses ;
- Rationaliser le nombre de régies.

Engagements du comptable

- Professionnaliser les régisseurs en assurant un conseil continu ;
- Établir un point de contact a minima annuel avec les régisseurs et ainsi contribuer à l'animation des actions d'information ou de formation à destination des régisseurs et leurs mandataires organisées par la collectivité.

3 : FLUIDIFIER LA GESTION DES ADMISSIONS EN NON VALEUR ET DES CRÉANCES ÉTEINTES

3.1 : La gestion des admissions en non-valeur

Descriptif de l'action

Dès lors que les partenaires conviennent des actions de recouvrement pertinentes en fonction des enjeux financiers il convient d'en tirer les conséquences afin de concentrer les efforts de recouvrement sur les dossiers susceptibles d'aboutir.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre qui a pour but de retirer des écritures du Comptable les créances de la <Collectivité> pour lesquelles l'action en recouvrement menée par le Comptable s'est avérée infructueuse. Autrement dit, les diligences du Comptable visant au recouvrement s'avèrent impossibles ou vaines. Toutefois, la non-valeur n'éteint pas juridiquement la dette du débiteur. Elle est comptabilisée au compte 6541.

Plus précisément, l'irrécouvrabilité des créances peut résulter de la situation du débiteur du fait de son insolvabilité, de sa disparition ou de l'impossibilité d'intenter des procédures en raison de sa résidence à l'étranger. Elle peut résulter également de la décision de l'ordonnateur de ne pas engager les poursuites complexes du fait de l'inefficacité de celles-ci (saisie immobilière par exemple) ou encore de l'absence de recouvrement en phase amiable pour les créances inférieures au seuil d'émission des titres de recettes (15 €) ou aux seuils des poursuites définis avec la <Collectivité>.

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faible montant et fluidifier la procédure, les assemblées délibérantes des communes peuvent déléguer leur compétence – sous condition d'un seuil unitaire de 200 € par créance - au maire à l'ordonnateur (décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 et décret n°2026-118 du 20 février 2026).

Démarche méthodologique

Engagements de l'Ordonnateur

- Valider et comptabiliser des listes dans un délai de deux mois après leur réception et en tout état de cause sur l'exercice comptable de la demande et à émettre une provision correspondante ;
- Transmettre au comptable la délibération de délégation d'admission en non-valeur à l'ordonnateur ;
- Le cas échéant, motiver la décision de refus de non-valeur de l'ordonnateur par des éléments nouveaux susceptibles de permettre l'engagement de nouvelles poursuites ;
- Prévoir les crédits budgétaires au chapitre 65 lors de la préparation budgétaire ou dès lors que la <Collectivité> reçoit une liste de non-valeur du Comptable ;
- Provisionner les créances douteuses et actualiser annuellement cette provision.

Engagements du Comptable

- Établir des listes de non-valeurs à minima une fois par an, en lien avec le calendrier budgétaire de la collectivité ;

- Conseiller la collectivité en matière d'informations statistiques nécessaires au calcul de la provision pour créances douteuses.

3.2 : La gestion des créances éteintes

Descriptif de l'action

Les créances éteintes naissent d'un jugement d'une juridiction ou d'une décision de la commission de surendettement ordonnant l'effacement des dettes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'un jugement constatant l'irrecouvrabilité définitive de créances dans le cadre d'une liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif.

Dans les deux cas, la créance éteinte est réputée n'avoir jamais existé et surtout son recouvrement forcé ne peut plus être poursuivi, par disparition de son fondement. De ce fait, à la différence des non-valeurs,

Démarche méthodologique

Engagements de l'Ordonnateur

- Ouvrir des crédits suffisants dès le budget primitif pour comptabiliser ces opérations et éviter toute demande de décisions modificative uniquement pour des raisons techniques ;
- Mandater dans un délai de deux mois, les dépenses correspondantes au compte 6542 « créances éteintes » afin d'apurer le fichier des débiteurs et en tout état de cause sur l'exercice comptable de la demande.

Engagements du Comptable

- Transmettre à l'ordonnateur l'ensemble des pièces justifiant la créance éteinte ;
- Proposer ces listes en même temps que les non-valeurs.



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026			
Nombre de Délégués				
En exercice 35	Présents 22	Votants 22	Pouvoirs 0	

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabile Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/055 : Décision modificative n°1 sur BP 2026

Le Président présente au Comité Syndical le projet de Décision Modificative n°1 du budget du Syndicat.

Cette décision modificative a pour objet principal de procéder à plusieurs ajustements budgétaires rendus nécessaires par les opérations de régularisation comptable engagées conjointement avec les services du Trésor Public, notamment dans le cadre de l'apurement des créances anciennes du Syndicat.

- En fonctionnement :
 - o Diminution du virement à la section d'investissement (chapitre 023) de 145 000 €.
 - o Augmentation des crédits vers aux les autres charges de gestion courante (chapitre 65) de 105 000 € afin de couvrir :
 - Les admissions en non-valeur demandées par le comptable public ;
 - Les créances éteintes demandées par le comptable public ;
 - Les opérations de régularisation relatives aux factures émises sur rôles.
 - o Augmentation de crédits vers les charges exceptionnelles (chapitre 67) à hauteur de 40 000 €, destinée à la régularisation des écritures relatives aux annulations de factures individuels portant sur les exercices antérieurs.
- En investissement :
 - o Diminution des recettes issues du virement en provenance de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 145 000 €.
 - o Diminution des crédits d'immobilisations en cours (chapitre 23) de 230 000 €.
 - o Augmentation des crédits de subvention (chapitre 13 ») de 85 000 €, afin de permettre la régularisation de

trop-perçus de subventions constatés sur des opérations.

Cette décision modificative se traduit par une diminution des crédits budgétaires du Syndicat de 145 000 €, tant en section de dépenses qu'en section de recettes, tout en maintenant l'équilibre général du budget conformément aux règles de la comptabilité M49.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 023 (ordre) de virement à la section d'investissement	145 000,00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	145 000,00 €	- €	- €	- €
D-6541 Créances admises en non-valeur		60 000,00 €		
D-6542 Créances éteintes		15 000,00 €		
D-6598 autres gestion courante		30 000,00 €		
TOTAL 65 : Autres gestions courantes	- €	105 000,00 €	- €	- €
D-673 titres annulés (sur exercice antérieur)		40 000,00 €		
TOTAL 67: Charges expéditionnelles	- €	40 000,00 €	- €	- €
Total FONCTIONNEMENT	145 000,00 €	145 000,00 €	- €	- €
INVESTISSEMENT				
R- 021 (ordre) de virement à la section de fonctionnement			145 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement à la section de fonctionnement	- €	- €	145 000,00 €	- €
D-13111 : Agence de l'Eau		50 000,00 €		
D-13118 : Autres		35 000,00 €		
TOTAL D 13: Subventions d'investissement	- €	85 000,00 €	- €	- €
D-2315 : Immobilisations en cours. OP 339CETU TRX AEP SECU UDI PRANLE COUX LYAS T2	100 000,00 €			
D-2315 387 DORSA RHODA SERRE PETOU PH3	130 000,00 €			
TOTAL D 23: Immobilisations en cours	230 000,00 €	- €	- €	- €
Total INVESTISSEMENT	230 000,00 €	85 000,00 €	145 000,00 €	- €
TOTAL GENERAL	-	145 000,00 € -	-	145 000,00 €

Ceci exposé,

- Vu l'article L.1612-II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49.

Après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

- Adopte la décision modificative n°1 du budget SYDEO telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Président à procéder à toutes les opérations nécessaires à son exécution.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

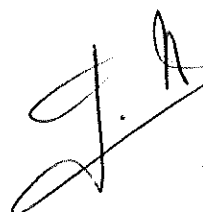
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
 SERVICE PUBLIC DE L'EAU
 CLEU D'ARDECHE
 2 route du Barrage
 07250 LE POUZIN
 Tél : 04 75 63 81 29
 sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilie Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/056 : Irrécouvrables – Admissions en non-valeurs et créances minimales

Monsieur Olivier Faure informe le Comité Syndical du montant des créances irrécouvrables présentées par le receveur de SYDEO. L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable. Le recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Après vérification, Monsieur Olivier Faure propose d'admettre en non-valeurs les montants suivants pour certains redevables (recherche en cours) pour un montant de 100 418,28€ TTC pour la période 2011-2025 et invite le Comité Syndical à constater budgétairement leur irrécouvrabilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Accepte** ces créances irrécouvrables et les créances minimales pour un montant total de 100 418,28€ TTC ;
- **Autorise** le Président à émettre les mandats correspondants, après vérification de la présence de crédits budgétaires suffisants sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 09/07/2026
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7235411412

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	11 442,36 €	
6542	0,00 €	
Total	11 442,36 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-98-124-2		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	35,16			
2019	R-423-173-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	36,93			
2020	R-138-173-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2020	R-389-349-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-148-167-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-761-160-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-150-35-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-527-42-1		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-619-127-3		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-194-117-3		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2024	R-1903-356-2		BELIKIAN Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	49,24			
			Total pour BELIKIAN Francis				458,93			
2021	R-50-439-1		BENEVISE Andre	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour BENEVISE Andre				42,20			
2024	R-2132-254-3		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,78			
2024	R-168-504-3		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,67			
2023	R-709-497-1		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,54			
2024	R-2132-254-1		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,67			
2024	R-168-504-1		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,18			
2023	R-217-111-1		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2022	R-172-107-1		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			
2023	R-709-497-2		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	64,00			
2024	R-2132-254-2		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	65,65			
2024	R-168-504-2		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	49,35			
2023	R-217-111-2		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	72,41			
2022	R-172-107-2		BESSON Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	74,10			
			Total pour BESSON Vanessa				348,28			
2024	R-1326-1539-3		BLOT Agnes	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,30			
2024	R-1326-1539-2	11442,36	BLOT Agnes	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,39			
2023	R-321-1418-2		BLOT Agnes	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,98			
2024	R-1326-1539-1		BLOT Agnes	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	15,31			
2023	R-321-1418-1		BLOT Agnes	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	19,02			
			Total pour BLOT Agnes				38,00			
2024	R-1739-11-3		CABELLO Anthony	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,57			
2024	R-153-11-3		CABELLO Anthony	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,58			
2023	R-661-68-2		CABELLO Anthony	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-1739-11-1		CABELLO Anthony	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,52			
2023	R-424-6-3		CABELLO Anthony	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,50			
2024	R-153-11-1		CABELLO Anthony	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,19			
2023	R-661-68-3		CABELLO Anthony	PV carence	OP1-EAU	6541	134,65			
2024	R-1739-11-2		CABELLO Anthony	PV carence	OP1-EAU	6541	147,33			
2024	R-153-11-2		CABELLO Anthony	PV carence	OP1-EAU	6541	165,75			
2023	R-424-6-2		CABELLO Anthony	PV carence	OP1-EAU	6541	223,74			
			Total pour CABELLO Anthony				754,08			
2024	R-1488-400-3		CANO Dolores	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	9,18			
2024	R-51-846-3		CANO Dolores	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	9,96			
2024	R-1488-400-1		CANO Dolores	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	43,44			
2024	R-51-846-1		CANO Dolores	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	47,12			
2024	R-1488-400-2		CANO Dolores	PV carence	OP1-EAU	6541	315,30			
2024	R-51-846-2		CANO Dolores	PV carence	OP1-EAU	6541	327,14			
			Total pour CANO Dolores				752,14			
2024	R-90-291-3		CHALANCON Celeste	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	7,35			
2024	R-1532-283-3		CHALANCON Celeste	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	9,38			
2024	R-90-291-2		CHALANCON Celeste	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,62			
2024	R-1532-283-2		CHALANCON Celeste	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	33,96			
2024	R-90-291-1		CHALANCON Celeste	PV carence	OP1-EAU	6541	222,69			
2024	R-1532-283-1		CHALANCON Celeste	PV carence	OP1-EAU	6541	299,72			
			Total pour CHALANCON Celeste				599,72			
2024	R-1488-425-3		CHARETIER Vanessa	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	17,13			
2024	R-1488-425-1		CHARETIER Vanessa	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	81,08			
2024	R-1488-425-2		CHARETIER Vanessa	PV carence	OP1-EAU	6541	557,97			
			Total pour CHARETIER Vanessa				656,18			
2024	R-143-734-4		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,25			
2024	R-60-748-4		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,25			
2024	R-105-742-4		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,25			
2023	R-9123-807-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,79			
2023	R-240-805-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,79			
2023	R-303-799-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,79			
2023	R-401-797-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,79			
2023	R-69-814-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,79			
2024	R-25-753-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,90			
2024	R-60-748-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,90			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-105-742-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,90			
2024	R-143-734-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,90			
2023	R-21-824-4		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,93			
2023	R-69-814-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,33			
2023	R-401-797-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,33			
2023	R-303-799-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,33			
2023	R-240-805-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,33			
2024	R-60-748-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,50			
2024	R-143-734-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,50			
2024	R-105-742-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,50			
2024	R-25-753-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,50			
2023	R-21-824-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,56			
2024	R-1791-12-5		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,67			
2024	R-1791-12-2		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,88			
2024	R-1791-12-3		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,55			
2023	R-303-799-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	12,25			
2023	R-401-797-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	12,25			
2023	R-69-814-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	4,59			
2023	R-240-805-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	12,25			
2024	R-143-734-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	13,24			
2024	R-60-748-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	13,24			
2024	R-105-742-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	13,24			
2024	R-25-753-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	13,49			
2023	R-21-824-1		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	14,33			
2024	R-1791-12-4		COMPARIN Charline	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	86,36			
			Total pour COMPARIN Charline				235,45			
2024	R-2131-242-3		COTTE Ophelie	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,09			
2024	R-168-657-3		COTTE Ophelie	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,17			
2023	R-217-247-1		COTTE Ophelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,82			
2024	R-2131-242-1		COTTE Ophelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,59			
2024	R-168-657-1		COTTE Ophelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,48			
2023	R-709-651-1		COTTE Ophelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	35,15			
2022	R-672-768-1		COTTE Ophelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	41,06			
2022	R-172-251-2		COTTE Ophelie	PV carence	OP1-EAU	6541	79,32			
2023	R-217-247-2		COTTE Ophelie	PV carence	OP1-EAU	6541	113,50			
2024	R-2131-242-2		COTTE Ophelie	PV carence	OP1-EAU	6541	151,31			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-168-657-2		COTTE Ophelie	PV carence	OP1-EAU	6541	196,26			
2023	R-709-651-2		COTTE Ophelie	PV carence	OP1-EAU	6541	258,29			
2022	R-672-768-2		COTTE Ophelie	PV carence	OP1-EAU	6541	263,83			
			Total pour COTTE Ophelie				1 203,87			
2025	T-177-1		COUTAS Jeanine	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	0,42			
			Total pour COUTAS Jeanine				0,42			
2023	R-420-99-1		DE JESUS Victor	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,14			
2022	R-35-1013-1		DE JESUS Victor	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,54			
2023	R-73-995-1		DE JESUS Victor	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,04			
2021	R-48-1139-1		DE JESUS Victor	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,59			
2022	R-350-367-1		DE JESUS Victor	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,59			
2023	R-420-99-2		DE JESUS Victor	PV carence	OP1-EAU	6541	60,59			
2022	R-35-1013-2		DE JESUS Victor	PV carence	OP1-EAU	6541	131,49			
2021	R-48-1139-2		DE JESUS Victor	PV carence	OP1-EAU	6541	177,17			
2023	R-73-995-2		DE JESUS Victor	PV carence	OP1-EAU	6541	179,36			
2022	R-350-367-2		DE JESUS Victor	PV carence	OP1-EAU	6541	185,70			
			Total pour DE JESUS Victor				831,21			
2019	R-253-46-1		DHOMBRES Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,21			
2019	R-253-46-2		DHOMBRES Vanessa	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	143,45			
			Total pour DHOMBRES Vanessa				167,66			
2017	R-142-792-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,84			
2021	R-834-583-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,43			
2016	R-365-807-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,90			
2024	T-80-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	7,03			
2018	R-166-732-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2022	R-172-304-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,45			
2019	R-160-677-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,97			
2020	R-430-617-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,11			
2023	R-217-303-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,82			
2018	R-432-704-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,16			
2021	R-156-609-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,47			
2020	R-163-635-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,81			
2017	R-370-760-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,75			
2022	R-672-561-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,24			
2019	R-530-668-1		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,34			
2017	R-142-792-2		DUBOIS Katha	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	38,41			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-709-489-1		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	42,20			
2016	R-365-807-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	47,26			
2021	R-834-583-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	66,28			
2018	R-166-732-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	70,68			
2019	R-160-677-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	91,42			
2022	R-172-304-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	93,22			
2018	R-432-704-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	96,20			
2020	R-430-617-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	105,03			
2023	R-217-303-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	113,28			
2017	R-370-760-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	115,11			
2021	R-156-609-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	120,85			
2020	R-163-635-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	137,25			
2019	R-530-668-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	197,26			
2022	R-672-561-2		DUBOIS Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	200,05			
			Total pour DUBOIS Katia				1 723,77			
2024	R-1488-925-3		FARKAS Fadila	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,61			
2024	R-1488-925-1		FARKAS Fadila	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,65			
2025	R-50-294-2		FARKAS Fadila	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	11,34			
2024	R-1488-925-2		FARKAS Fadila	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	84,48			
2025	R-50-294-1		FARKAS Fadila	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	95,09			
			Total pour FARKAS Fadila				200,17			
2024	R-1527-79-3		FAURE Veronique	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,34			
2024	R-1527-79-1		FAURE Veronique	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,22			
2024	R-165-84-3		FAURE Veronique	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,60			
2024	R-165-84-1		FAURE Veronique	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,81			
2024	R-1527-79-2		FAURE Veronique	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	58,32			
2024	R-165-84-2		FAURE Veronique	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	89,52			
			Total pour FAURE Veronique				156,81			
2022	R-95-691-3		GRASTEAU Eric	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,58			
2022	R-95-691-4		GRASTEAU Eric	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,66			
2022	R-95-691-2		GRASTEAU Eric	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	48,23			
			Total pour GRASTEAU Eric				52,47			
2024	R-117-589-1		HOPITAL SAINTIE MARIE	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	0,87			
			Total pour HOPITAL SAINTIE MARIE				0,87			
2019	R-72-689-1		LARDANCHET Mathilde	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,85			
2017	R-69-566-1		LARDANCHET Mathilde	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,10			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2019	R-72-689-2		LARDANCHET Mathilde	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	41,13			
2017	R-69-566-2		LARDANCHET Mathilde	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	70,54			
			Total pour LARDANCHET Mathilde				122,62			
2022	R-346-53-3		LIMAN Hanna	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,64			
2022	R-346-53-4		LIMAN Hanna	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,43			
2022	R-346-53-2		LIMAN Hanna	Personne disparue	OP1-EAU	6541	93,36			
			Total pour LIMAN Hanna				100,43			
2024	R-122-785-1		MARMORATO Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	9,95			
			Total pour MARMORATO Michel				9,95			
2020	R-430-75-1		MICHEL Serge	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,13			
2020	R-163-76-1		MICHEL Serge	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,98			
2020	R-430-75-2		MICHEL Serge	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	71,20			
2020	R-163-76-2		MICHEL Serge	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	51,98			
			Total pour MICHEL Serge				136,29			
2023	R-638-890-3		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,18			
2023	R-638-890-4		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,30			
2022	R-145-910-2		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	25,32			
2023	R-638-890-2		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	27,60			
2025	R-108-760-1		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	28,15			
2022	R-470-928-2		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	30,38			
2024	R-1652-788-1		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	30,38			
2024	R-117-822-1		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	30,38			
2023	R-191-886-2		MOUNIER Francois	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	35,45			
			Total pour MOUNIER Francois				208,14			
2018	R-31-660-1		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,36			
2023	R-420-46-1		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2018	R-270-644-1		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP1-EAU	6541	31,65			
2019	R-272-1244-1		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP1-EAU	6541	36,93			
2020	R-262-1084-1		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	30,02			
2018	R-31-660-2		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP1-EAU	6541	112,23			
2023	R-420-46-2		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP1-EAU	6541	45,79			
2017	R-284-12-2		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP1-EAU	6541	447,68			
2020	R-262-1084-2		OLTAY Cengiz Ou Punar	PV carence	OP1-EAU	6541	480,89			
			Total pour OLTAY Cengiz Ou Punar				1 209,25			
2022	R-94-126-3		PARRA JOSE	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,53			
2022	R-94-126-4		PARRA JOSE	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2022	R-94-126-2		PARRA JOSE	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	36,33			
			Total pour PARRA JOSE				37,75			
2023	R-441-667-2		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,88			
2023	R-441-667-3		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2022	R-415-1000-1		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,36			
2023	R-98-696-2		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,64			
2023	R-98-696-3		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,43			
2022	R-73-780-1		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,50			
2023	R-441-667-4		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	50,84			
2022	R-415-1000-2		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	54,96			
2023	R-98-696-4		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	67,67			
2022	R-73-780-2		PINTUS Sebastien	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	77,27			
			Total pour PINTUS Sebastien				269,03			
2022	R-218-910-3		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,68			
2023	R-252-829-3		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,86			
2023	R-663-256-3		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	12,32			
2022	R-526-877-3		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	12,85			
2022	R-218-910-4		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2023	R-252-829-4		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,54			
2023	R-663-256-4		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,68			
2022	R-526-877-4		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,56			
2022	R-218-910-2		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	144,12			
2023	R-252-829-2		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	158,35			
2022	R-526-877-2		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	181,34			
2023	R-663-256-2		ROGER Jean Pierre	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	185,59			
			Total pour ROGER Jean Pierre				789,14			
2024	R-37-216-5		THEYSSET Helena	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,46			
2024	R-1421-276-5		THEYSSET Helena	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,71			
2024	R-37-216-2		THEYSSET Helena	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,69			
2024	R-1421-276-2		THEYSSET Helena	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	7,39			
2024	R-37-216-3		THEYSSET Helena	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,63			
2024	R-1421-276-3		THEYSSET Helena	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,85			
2024	R-37-216-4		THEYSSET Helena	PV carence	OP1-EAU	6541	103,71			
2024	R-1421-276-4		THEYSSET Helena	PV carence	OP1-EAU	6541	114,03			
			Total pour THEYSSET Helena				261,47			
2022	R-522-1574-3		URBAIN Manon	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,90			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2022	R-522-1574-4		URBAIN Manon	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,84			
2022	R-522-1574-2		URBAIN Manon	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	62,35			
			Total pour URBAIN Manon				75,09			
2024	T-3037-1		VIALATTE Philippe	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	0,97			
			Total pour VIALATTE Philippe				0,97			
			TOTAL DE LA LISTE				11 442,36			

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7781250212

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	7 588,58 €	
6542	0,00 €	
Total	7 588,58 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-142-6-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,54			
2024	R-142-5-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,80			
2024	R-1705-11-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,48			
2024	R-1705-10-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,33			
2023	R-663-463-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	7,57			
2023	R-252-8-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	10,56			
2023	R-663-355-3		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	11,26			
2023	R-663-463-4		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,70			
2024	R-142-6-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,85			
2024	R-142-5-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,77			
2024	R-1705-11-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,22			
2023	R-252-8-4		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,72			
2023	R-663-355-4		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,91			
2024	R-1705-10-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,27			
2023	R-663-463-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	123,76			
2024	R-142-6-1		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	127,19			
2024	R-142-5-1		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	134,47			
2024	R-1705-11-1		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	158,98			
2023	R-252-8-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	167,06			
2023	R-663-355-2		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	71,85			
2024	R-1705-10-1		AADOU Mohamed Ou Fati	PV carence	OP1-EAU	6541	183,25			
			Total pour AADOU Mohamed Ou Fati				1 124,54			
2025	R-528-51-1		CHRETIEN Kevin	Personne disparue	OP1-EAU	6541	30,04			
2025	R-185-55-1		CHRETIEN Kevin	Personne disparue	OP1-EAU	6541	63,58			
			Total pour CHRETIEN Kevin				93,62			
2024	R-165-57-3		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,08			
2022	R-247-56-2		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,18			
2022	R-247-56-3		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,30			
2024	R-165-57-1	7588,58	CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2023	R-731-58-2		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,94			
2023	R-296-60-2		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,99			
2023	R-731-58-3		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2023	R-296-60-3		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2024	R-1527-54-1		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP1-EAU	6541	52,75			
2022	R-633-70-2		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP1-EAU	6541	65,94			
2024	R-165-57-2		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP1-EAU	6541	67,33			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-731-58-4		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP1-EAU	6541	92,94			
2022	R-247-56-4		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP1-EAU	6541	93,34			
2023	R-296-60-4		CHRETIEN OU GACHON Ke	Personne disparue	OP1-EAU	6541	112,10			
			Total pour CHRETIEN OU GACHON Ke				498,47			
2024	R-90-775-3		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,77			
2023	R-539-814-3		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,93			
2022	R-95-856-3		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,28			
2024	R-90-775-2		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,42			
2023	R-161-832-3		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,86			
2022	R-431-864-3		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	7,04			
2023	R-539-814-4		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,27			
2022	R-95-856-4		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,86			
2023	R-161-832-4		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,52			
2022	R-431-864-4		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,82			
2024	R-90-775-1		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP1-EAU	6541	72,95			
2022	R-95-856-2		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP1-EAU	6541	89,88			
2023	R-539-814-2		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP1-EAU	6541	94,48			
2022	R-431-864-2		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP1-EAU	6541	113,10			
2023	R-161-832-2		LOUQAIS Mourad	PV carence	OP1-EAU	6541	114,34			
			Total pour LOUQAIS Mourad				557,52			
2024	R-117-818-3		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,03			
2022	R-470-921-3		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,75			
2023	R-191-880-3		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,46			
2022	R-145-903-3		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,63			
2023	R-638-884-3		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,63			
2024	R-117-818-2		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,34			
2022	R-470-921-4		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,98			
2023	R-191-880-4		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,16			
2022	R-145-903-4		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,45			
2023	R-638-884-4		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,45			
2024	R-117-818-1		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP1-EAU	6541	85,29			
2022	R-470-921-2		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP1-EAU	6541	86,21			
2022	R-145-903-2		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP1-EAU	6541	91,49			
2023	R-638-884-2		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP1-EAU	6541	98,58			
2023	R-191-880-2		MOUCHARD FREDERIC .	PV carence	OP1-EAU	6541	103,10			
			Total pour MOUCHARD FREDERIC .				531,55			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-40-153-3		MOURIER Franck	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,07			
2020	R-357-255-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2021	R-724-240-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,16			
2022	R-117-463-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,11			
2021	R-102-249-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,07			
2023	R-158-216-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,43			
2024	R-40-153-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,27			
2023	R-601-267-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,50			
2018	R-381-295-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,42			
2019	R-91-280-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	22,22			
2022	R-471-459-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	22,75			
2020	R-99-265-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,07			
2019	R-372-273-1		MOURIER Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,64			
2020	R-357-255-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	71,25			
2021	R-724-240-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	88,69			
2022	R-117-463-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	107,57			
2021	R-102-249-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	118,69			
2018	R-381-295-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	125,66			
2024	R-40-153-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	136,53			
2023	R-158-216-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	144,47			
2019	R-91-280-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	145,99			
2019	R-372-273-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	152,99			
2020	R-99-265-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	159,86			
2023	R-601-267-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	162,06			
2022	R-471-459-2		MOURIER Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	164,97			
			Total pour MOURIER Franck				1 794,14			
2024	R-126-434-5		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,36			
2023	R-314-23-2		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,10			
2024	R-1774-262-5		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	9,13			
2023	R-579-438-2		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	10,91			
2023	R-314-23-3		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,59			
2025	R-688-447-3		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	13,61			
2023	R-579-438-3		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,31			
2024	R-126-434-2		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	19,01			
2024	R-1774-262-2		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	32,38			
2024	R-126-434-3		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	33,04			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2025	R-245-14-3		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	36,29			
2024	R-1774-262-3		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	56,29			
2025	R-688-447-2		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	97,82			
2023	R-314-23-4		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	117,09			
2023	R-579-438-4		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	147,37			
2025	R-245-14-2		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	195,63			
2024	R-126-434-4		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	272,82			
2024	R-1774-262-4		MOURIER Jennifer	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	433,87			
			Total pour MOURIER Jennifer				1 520,62			
2024	R-36-185-3		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,14			
2024	R-36-185-1		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,99			
2023	R-103-202-2		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,87			
2023	R-99506-196-2		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,84			
2024	R-1434-2-1		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	43,53			
2024	R-36-185-2		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	130,41			
2023	R-103-202-3		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	170,60			
2023	R-99506-196-3		RICHARD Christelle	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	230,46			
			Total pour RICHARD Christelle				645,84			
2024	R-1498-345-3		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,33			
2019	R-169-59-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,57			
2022	R-356-305-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,59			
2024	R-56-1057-3		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,10			
2020	R-42-1429-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,42			
2024	R-1498-345-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,53			
2025	R-71-822-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	1,81			
2025	R-522-1110-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,27			
2019	R-314-1498-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,56			
2023	R-473-17-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2021	R-294-1277-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,54			
2022	R-41-1235-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,73			
2024	R-56-1057-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,20			
2023	R-77-1426-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,32			
2021	R-50-1321-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,61			
2019	R-169-59-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	8,95			
2020	R-292-1382-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,40			
2019	R-314-1498-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,04			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <a>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	R-522-1110-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	44,23			
2022	R-356-305-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	45,39			
2025	R-71-822-1		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	48,04			
2020	R-42-1429-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	49,46			
2024	R-1498-345-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	52,06			
2023	R-473-17-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	53,31			
2021	R-294-1277-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	60,20			
2022	R-41-1235-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	67,71			
2021	R-50-1321-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	70,69			
2024	R-56-1057-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	72,86			
2023	R-77-1426-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	79,27			
2020	R-292-1382-2		VENTISLAVOV Milen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	90,14			
			Total pour VENTISLAVOV Milen				822,28			
			TOTAL DE LA LISTE				7 588,58			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7444140312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	9 684,18 €	
6542	0,00 €	
Total	9 684,18 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet</u>
2022	R-95-128-3		AZEVEDO CARRICO Joao	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,76			
2022	R-95-128-4		AZEVEDO CARRICO Joao	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2022	R-95-128-2		AZEVEDO CARRICO Joao	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	50,21			
			Total pour AZEVEDO CARRICO Joao				54,92			
2025	R-119-869-2		BACAR Djamilia	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	18,25			
2025	R-119-869-1		BACAR Djamilia	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	152,75			
			Total pour BACAR Djamilia				171,00			
2024	R-1528-1350-3		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,63			
2024	R-1678-1255-3		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,63			
2024	R-1913-45-3		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,71			
2023	R-247-1394-1		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	3,12			
2024	R-1678-1255-2		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2024	R-1528-1350-2		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2024	R-22-1414-2		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2024	R-1913-45-2		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,84			
2024	R-1678-1255-1		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	46,67			
2024	R-1528-1350-1		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	46,67			
2024	R-22-1414-1		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	48,30			
2024	R-1913-45-1		BACAR Mouliati	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	126,74			
			Total pour BACAR Mouliati				306,41			
2024	R-1557-81-3		BILOUROU Elodie	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,68			
2024	R-1557-81-1		BILOUROU Elodie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2024	R-61-443-2		BILOUROU Elodie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	82,35			
2024	R-1557-81-2		BILOUROU Elodie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	93,49			
			Total pour BILOUROU Elodie				185,47			
2024	R-1431-75-3		BOULANGERIE DU VIADUC	Personne disparue	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,37			
2024	R-1431-75-1		BOULANGERIE DU VIADUC	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,91			
2024	R-1431-75-2		BOULANGERIE DU VIADUC	Personne disparue	OP1-EAU	6541	141,69			
		9684,18	Total pour BOULANGERIE DU VIADUC				160,97			
2025	R-108-178-2		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	3,18			
2023	R-191-205-3		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	16,90			
2023	R-638-201-3		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	18,48			
2023	R-191-205-4		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	28,36			
2024	R-1652-183-1		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	30,38			
2024	R-117-184-1		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	30,38			
2023	R-638-201-4		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,02			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	R-108-178-1		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	44,10			
2023	R-191-205-2		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	245,05			
2023	R-638-201-2		BOULANT Mickaela	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	265,71			
			Total pour BOULANT Mickaela				713,56			
2022	R-72-150-3		CORRECHEZ Sabrina	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,05			
2022	R-359-146-3		CORRECHEZ Sabrina	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	11,79			
2022	R-359-146-4		CORRECHEZ Sabrina	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,79			
2022	R-72-150-4		CORRECHEZ Sabrina	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,47			
2022	R-72-150-2		CORRECHEZ Sabrina	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	67,76			
2022	R-359-146-2		CORRECHEZ Sabrina	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	168,94			
			Total pour CORRECHEZ Sabrina				281,80			
2019	R-530-285-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,99			
2020	R-163-272-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,13			
2016	R-134-330-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,51			
2017	R-142-308-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,51			
2023	R-709-20-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,20			
2019	R-160-287-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,27			
2018	R-432-294-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,73			
2015	R-362-382-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,34			
2021	R-156-264-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,57			
2022	R-172-284-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,75			
2022	R-672-244-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,04			
2023	R-217-284-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,04			
2021	R-834-249-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,93			
2020	R-430-270-1		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,11			
2016	R-134-330-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	54,98			
2017	R-142-308-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	56,11			
2019	R-530-285-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	58,73			
2015	R-362-382-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	61,61			
2018	R-432-294-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	64,68			
2019	R-160-287-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	71,17			
2020	R-163-272-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	71,20			
2023	R-709-20-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	80,34			
2021	R-156-264-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	88,74			
2022	R-172-284-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	94,81			
2022	R-672-244-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	96,40			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	R-834-249-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	101,60			
2023	R-217-284-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	102,39			
2020	R-430-270-2		DELENNE Isabelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	105,03			
			Total pour DELENNE Isabelle				1 214,91			
2024	T-7541180812-2		DEYDIER CAROLE COMPAG	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	42,43			
2024	T-7541180712-1		DEYDIER CAROLE COMPAG	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	13,46			
			Total pour DEYDIER CAROLE COMPAG				55,89			
2022	R-95-666-3		GIT Morgan	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,88			
2022	R-95-666-4		GIT Morgan	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2022	R-95-666-2		GIT Morgan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	40,30			
			Total pour GIT Morgan				42,66			
2024	R-122-1170-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,46			
2024	R-88-1173-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,46			
2024	R-32-1169-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,46			
2024	R-136-11-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,86			
2023	R-198-1139-4		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,73			
2023	R-247-1141-4		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,98			
2023	R-399-1138-4		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,98			
2023	R-461-1111-4		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,98			
2024	R-22-1162-2		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,62			
2024	R-32-1169-2		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,62			
2024	R-122-1170-2		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,62			
2024	R-88-1173-2		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,62			
2023	R-198-1139-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,22			
2023	R-399-1138-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,64			
2023	R-247-1141-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,64			
2023	R-461-1111-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,64			
2023	R-649-538-3		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,79			
2023	R-649-538-4		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,00			
2024	R-136-11-2		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,31			
2024	R-136-11-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	15,67			
2023	R-198-1139-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	2,53			
2023	R-461-1111-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	15,88			
2024	R-32-1169-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	16,92			
2024	R-88-1173-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	16,92			
2024	R-122-1170-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	16,92			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-22-1162-1		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	17,38			
2023	R-649-538-2		GONCALVES Cindy	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	32,08			
			Total pour GONCALVES Cindy				160,93			
2024	R-1488-1102-3		HARZI Chadli	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,19			
2024	R-2282-11-3		HARZI Chadli	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,45			
2024	R-1488-1102-1		HARZI Chadli	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,92			
2024	R-2282-11-1		HARZI Chadli	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,14			
2024	R-2282-11-2		HARZI Chadli	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	27,87			
2024	R-1488-1102-2		HARZI Chadli	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	41,08			
			Total pour HARZI Chadli				72,65			
2024	R-130-6-5		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,94			
2024	R-1888-256-5		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,10			
2024	R-130-6-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,28			
2024	R-1888-256-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,45			
2024	R-130-6-3		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,18			
2023	R-634-66-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,33			
2023	R-196-312-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	10,56			
2025	R-210-281-3		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	12,25			
2024	R-1888-256-3		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,69			
2023	R-634-66-3		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,66			
2023	R-196-312-3		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,72			
2022	R-154-223-1		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,63			
2022	R-627-69-1		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	41,06			
2021	R-777-315-1		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2025	R-210-281-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	85,75			
2024	R-130-6-4		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	101,39			
2024	R-1888-256-4		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	132,93			
2023	R-634-66-4		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	138,45			
2023	R-196-312-4		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	147,84			
2022	R-154-223-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	169,75			
2022	R-627-69-2		HOLBERT Marcelle	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	263,83			
			Total pour HOLBERT Marcelle				1 254,99			
2024	R-168-502-3		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,33			
2018	R-432-717-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,90			
2018	R-166-748-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,20			
2017	R-370-779-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,51			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-3090-46-3		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	6,14			
2020	R-163-645-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,84			
2023	R-217-469-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,39			
2020	R-430-626-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,41			
2022	R-672-568-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,98			
2024	R-168-502-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,01			
2023	R-709-495-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,59			
2025	R-260-599-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	18,15			
2024	R-3090-46-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,07			
2025	R-389-4-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	53,08			
2018	R-432-717-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	55,67			
2017	R-370-779-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	56,11			
2018	R-166-748-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	57,17			
2020	R-163-645-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	80,86			
2020	R-430-626-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	84,08			
2022	R-672-568-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	85,25			
2023	R-217-469-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	86,49			
2025	R-260-599-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	99,99			
2024	R-168-502-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	111,67			
2023	R-709-495-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	125,74			
2024	R-3090-46-2		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	234,44			
2025	R-389-4-1		LANNUZEL Martine	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	298,29			
			Total pour LANNUZEL Martine				1 554,36			
2024	R-1327-1284-4		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,21			
2023	R-9123-1407-3		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,24			
2023	R-193-1405-3		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,24			
2023	R-193-1405-2		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,40			
2023	R-9123-1407-2		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,40			
2024	R-1327-1284-3		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,73			
2024	R-1327-1284-2		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,22			
2021	R-207-27-1		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2023	R-193-1405-1		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	6,16			
2023	R-9123-1407-1		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	6,16			
2023	R-578-497-2		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,33			
2021	R-156-572-1		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,63			
2023	R-578-497-3		LAZEREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,64			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-1327-1284-1		LAZREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	11,16			
2021	R-207-27-2		LAZREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	24,70			
2023	R-578-497-4		LAZREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	77,21			
2021	R-156-572-2		LAZREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	8,25			
2020	R-430-581-2		LAZREG Sarah	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	113,08			
			Total pour LAZREG Sarah				281,01			
2021	R-249-1170-2		MANRESA Christophe	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,89			
2021	R-224-1172-2		MANRESA Christophe	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,89			
2021	R-224-1172-1		MANRESA Christophe	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	27,11			
2021	R-249-1170-1		MANRESA Christophe	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	27,11			
			Total pour MANRESA Christophe				64,00			
2021	R-375-283-1		PALIX Jean Claude	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2021	R-375-75-1		PALIX Jean Claude	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-375-283-2		PALIX Jean Claude	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	58,70			
			Total pour PALIX Jean Claude				104,15			
2024	R-126-749-5		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,93			
2024	R-1787-70-5		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,38			
2023	R-291-1104-2		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,17			
2023	R-579-28-2		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,34			
2023	R-291-1104-3		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,32			
2023	R-579-28-3		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,61			
2024	R-126-749-2		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,86			
2024	R-1787-70-2		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,45			
2024	R-126-749-3		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,93			
2024	R-1787-70-3		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,69			
2023	R-579-28-4		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	52,24			
2023	R-291-1104-4		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	55,15			
2024	R-126-749-4		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	108,31			
2024	R-1787-70-4		PIBOULEAU Jennyfer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	122,67			
			Total pour PIBOULEAU Jennyfer				402,05			
2019	R-16-988-1		SAID Switata	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,82			
2020	R-38-890-1		SAID Switata	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,53			
2019	R-16-988-2		SAID Switata	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	81,07			
2020	R-38-890-2		SAID Switata	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	116,29			
			Total pour SAID Switata				224,71			
2019	R-72-914-1		TEYSSONNIERE Emeline	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,42			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2019	R-366-60-1		TEYSSONNIERE Emeline	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,40			
2019	R-72-914-2		TEYSSONNIERE Emeline	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	19,29			
2019	R-366-60-2		TEYSSONNIERE Emeline	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	52,30			
			Total pour TEYSSONNIERE Emeline				82,41			
2019	R-99-14-1		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,27			
2018	R-335-395-1		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,75			
2018	R-44-415-1		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,17			
2019	R-99-14-2		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	67,66			
2017	R-281-932-2		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	99,12			
2018	R-335-395-2		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	85,14			
2018	R-44-415-2		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	137,75			
2017	R-69-395-2		TEYSSONNIERE Emelyne	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	7,02			
			Total pour TEYSSONNIERE Emelyne				444,88			
2025	R-243-65-2		VERNET Helen	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	29,13			
			Total pour VERNET Helen				29,13			
2021	R-452-518-1		VEY Maurice	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour VEY Maurice				42,20			
2024	R-1913-753-3		WATTEAUX Cindy	RAR inférieur seuil poursuite	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,65			
2024	R-1913-753-2		WATTEAUX Cindy	RAR inférieur seuil poursuite	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,17			
2024	R-1913-753-1		WATTEAUX Cindy	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	73,45			
			Total pour WATTEAUX Cindy				90,27			
2022	R-143-40-1		WINAUD TUMBACH Oceane	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	21,10			
2021	R-900-78-1		WINAUD TUMBACH Oceane	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	49,24			
			Total pour WINAUD TUMBACH Oceane				70,34			
2018	R-166-869-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,28			
2018	R-48-14-2		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,26			
2019	R-160-781-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,67			
2022	R-1727-66-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2020	R-163-725-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,22			
2021	R-156-689-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,34			
2020	R-430-703-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,50			
2018	R-432-819-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,09			
2019	R-530-766-1		WYSS Olivia	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,49			
2018	R-48-14-1		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	40,53			
2021	R-834-656-1		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2018	R-166-869-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	52,67			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	R-160-781-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	111,65			
2022	R-1727-66-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	129,90			
2018	R-432-819-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	154,76			
2020	R-163-725-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	156,57			
2021	R-156-689-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	169,01			
2020	R-430-703-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	180,73			
2019	R-530-766-2		WYSS Olivia	PV carence	OP1-EAU	6541	181,69			
			Total pour WYSS Olivia				1 381,81			
2024	R-2132-649-3		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,52			
2024	R-2132-649-1		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,45			
2024	R-168-700-3		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,71			
2025	R-145-13-2		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	3,63			
2024	R-168-700-1		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,85			
2025	R-145-13-1		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	33,49			
2024	R-2132-649-2		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	57,76			
2024	R-168-700-2		YOUNSI Maroua	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	123,29			
			Total pour YOUNSI Maroua				236,70			
			TOTAL DE LA LISTE				9 684,18			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7586251012

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	9 875,06 €	
6542	0,00 €	
Total	9 875,06 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	R-48-1303-1		ALLEOUD Adeline	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2021	R-770-57-1		ALLEOUD Adeline	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	7,04			
2021	R-267-1213-1		ALLEOUD Adeline	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,45			
2021	R-48-1303-2		ALLEOUD Adeline	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	63,76			
2021	R-267-1213-2		ALLEOUD Adeline	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	90,20			
			Total pour ALLEOUD Adeline				171,93			
2024	R-1327-2123-4		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,21			
2024	R-1501-2100-4		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,21			
2024	R-1501-2100-3		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,75			
2024	R-1327-2123-3		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,75			
2024	R-1501-2100-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,25			
2024	R-1327-2123-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,25			
2020	R-150-11-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,75			
2020	R-80-747-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,15			
2018	R-44-878-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,26			
2024	R-1327-2123-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	10,28			
2024	R-1501-2100-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	10,28			
2024	R-3090-1-5		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	17,11			
2019	R-72-733-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,65			
2020	R-150-11-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	22,71			
2019	R-339-692-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,92			
2020	R-80-747-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	26,85			
2025	R-80-2022-1		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	27,88			
2024	R-3090-1-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	60,70			
2018	R-44-878-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	67,91			
2024	R-3090-1-3		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	105,96			
2019	R-72-733-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	143,21			
2019	R-339-692-2		ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	164,18			
2024	R-3090-1-4	9875,06	ALVAREZ LOPEZ Alison	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	887,00			
			Total pour ALVAREZ LOPEZ Alison				1 610,22			
2020	R-546-85-1		BELLANGER Gaetan	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,70			
2020	R-42-1288-1		BELLANGER Gaetan	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,12			
2019	R-314-1335-1		BELLANGER Gaetan	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,10			
2020	R-546-85-2		BELLANGER Gaetan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	61,09			
2020	R-42-1288-2		BELLANGER Gaetan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	88,69			
2019	R-314-1335-2		BELLANGER Gaetan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	101,25			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
			Total pour BELLANGER Gaetan				276,95			
2022	R-29-22-1		CAGLIO Jonathan	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2022	R-29-22-2		CAGLIO Jonathan	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	28,60			
			Total pour CAGLIO Jonathan				30,08			
2022	R-118-1310-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,05			
2022	R-464-1188-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,05			
2022	R-464-1188-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,88			
2022	R-118-1310-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,88			
2023	R-45-1305-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-49-1304-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-399-1292-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-198-1295-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-122-1297-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-247-1296-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-71-1301-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-198-1295-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-49-1304-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-399-1292-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-122-1297-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-71-1301-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-45-1305-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-247-1296-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2022	R-118-1310-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	17,80			
2022	R-464-1188-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	17,80			
2022	R-522-527-3		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	22,06			
2023	R-71-1301-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2023	R-122-1297-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2023	R-49-1304-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2023	R-247-1296-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2023	R-399-1292-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2023	R-45-1305-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2023	R-198-1295-1		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	31,87			
2022	R-522-527-4		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	35,85			
2022	R-522-527-2		CHANAL Christopher	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	275,47			
			Total pour CHANAL Christopher				640,84			
2024	R-142-258-3		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	12,33			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet</u>
2024	R-1705-260-3		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	19,01			
2023	R-252-278-3		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	25,70			
2022	R-218-303-3		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	26,58			
2022	R-526-285-3		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	27,98			
2023	R-663-280-3		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	32,56			
2023	R-252-278-4		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	43,13			
2022	R-218-303-4		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	44,61			
2024	R-142-258-2		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	44,67			
2022	R-526-285-4		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	46,97			
2023	R-663-280-4		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	54,65			
2024	R-1705-260-2		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	68,84			
2022	R-218-303-2		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	342,64			
2023	R-252-278-2		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	355,30			
2022	R-526-285-2		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	359,18			
2024	R-142-258-1		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	367,37			
2023	R-663-280-2		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	448,88			
2024	R-1705-260-1		CHIBACO Marie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	576,34			
			Total pour CHIBACO Marie				2 896,74			
2023	R-593-48-3		CRAHAY Anne	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,46			
2023	R-593-48-4		CRAHAY Anne	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,14			
2023	R-593-48-2		CRAHAY Anne	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	42,18			
			Total pour CRAHAY Anne				48,78			
2023	R-113-252-3		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,11			
2022	R-72-255-3		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,99			
2023	R-113-252-4		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,54			
2022	R-359-247-3		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,75			
2022	R-72-255-4		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2022	R-359-247-4		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,98			
2024	R-45-240-1		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	25,32			
2024	R-1508-239-1		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	30,38			
2023	R-508-248-2		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	35,45			
2023	R-113-252-2		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	54,50			
2022	R-72-255-2		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	59,04			
2022	R-359-247-2		FLAMAND Graziella	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	86,21			
			Total pour FLAMAND Graziella				317,29			
2024	R-98-263-2		LOMBARD Ludovic	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	35,16			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	R-122-177-2		LOMBARD Ludovic	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	38,08			
2022	R-527-290-1		LOMBARD Ludovic	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-150-200-1		LOMBARD Ludovic	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-619-274-3		LOMBARD Ludovic	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2024	R-1903-347-2		LOMBARD Ludovic	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	49,24			
			Total pour LOMBARD Ludovic				249,08			
2014	R-195-1162-1		MONTEIL Severine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,86			
2014	R-195-1162-2		MONTEIL Severine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	98,84			
			Total pour MONTEIL Severine				119,70			
2016	R-190-961-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,42			
2016	R-156-15-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,10			
2017	R-51-908-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,54			
2016	R-60-937-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,30			
2015	R-96-1059-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,44			
2017	R-229-886-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,27			
2015	R-236-1042-1		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,80			
2016	R-156-15-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	39,96			
2016	R-190-961-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	54,44			
2017	R-51-908-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	80,47			
2016	R-60-937-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	89,57			
2015	R-96-1059-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	92,52			
2015	R-236-1042-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	105,17			
2017	R-229-886-2		MONTEIL SEVERINE .	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	107,81			
			Total pour MONTEIL SEVERINE .				671,81			
2022	R-94-129-3		PENAUULT Arnaud	Dossier de succession vacante négatif	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,46			
2022	R-94-129-4		PENAUULT Arnaud	Dossier de succession vacante négatif	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,14			
2022	R-94-129-2		PENAUULT Arnaud	Dossier de succession vacante négatif	OP1-EAU	6541	53,09			
			Total pour PENAUULT Arnaud				59,69			
2025	R-8-1594-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-489-1362-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-328-1558-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-380-1549-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-220-1564-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-184-1567-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-119-1577-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			
2025	R-35-1583-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,52			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-1913-633-3		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,21			
2022	R-470-1138-3		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,75			
2022	R-145-1123-3		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,34			
2022	R-470-1138-4		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,98			
2022	R-145-1123-4		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,63			
2024	R-1913-633-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,52			
2025	R-119-1577-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-184-1567-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-220-1564-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-328-1558-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-489-1362-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-8-1594-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-380-1549-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2025	R-35-1583-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,48			
2022	R-470-1138-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	86,21			
2022	R-145-1123-2		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	99,76			
2024	R-1913-633-1		RUEL Delphine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	37,73			
			Total pour RUEL Delphine				491,13			
2024	R-1264-23-3		SAVY OU GRANGE Hugo O	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,84			
2023	R-59-51-3		SAVY OU GRANGE Hugo O	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,46			
2024	R-1264-23-2		SAVY OU GRANGE Hugo O	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,06			
2023	R-59-51-4		SAVY OU GRANGE Hugo O	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,14			
2024	R-1264-23-1		SAVY OU GRANGE Hugo O	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	23,82			
2023	R-59-51-2		SAVY OU GRANGE Hugo O	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	32,05			
			Total pour SAVY OU GRANGE Hugo O				66,37			
2014	R-79-1442-2		VETTER Jean Louis	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,40			
2014	R-992-62-2		VETTER Jean Louis	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,52			
2014	R-79-1442-1		VETTER Jean Louis	PV carence	OP1-EAU	6541	31,81			
2014	R-992-62-1		VETTER Jean Louis	PV carence	OP1-EAU	6541	63,78			
			Total pour VETTER Jean Louis				113,51			
2013	T-72490330012-3		VETTER Jean Louis Ang	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	42,84			
2013	T-72490330012-1		VETTER Jean Louis Ang	PV carence	OP1-EAU	6541	187,99			
			Total pour VETTER Jean Louis Ang				230,83			
2024	R-42-37-3		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,06			
2024	R-42-37-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2019	R-16-1313-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,42			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2016	R-419-54-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,06			
2016	R-124-171-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,67			
2018	R-447-48-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,10			
2016	R-419-54-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	16,94			
2019	R-16-1313-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	25,44			
2023	R-73-152-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	27,47			
2016	R-321-160-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	29,01			
2023	R-420-1214-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,54			
2016	R-391-124-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	36,71			
2024	R-42-37-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	36,91			
2019	R-272-1230-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	36,93			
2016	R-124-171-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	43,54			
2018	R-270-1260-1		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	52,93			
2018	R-447-48-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	54,87			
2016	R-391-124-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	179,17			
2023	R-73-152-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	204,60			
2023	R-420-1214-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	216,76			
2018	R-270-1260-2		VETTER Jean Louis Ou	PV carence	OP1-EAU	6541	263,99			
			Total pour VETTER Jean Louis Ou				1 273,43			
2024	R-1705-885-3		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,77			
2024	R-1705-885-2		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,42			
2025	R-142-873-2		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	7,26			
2025	R-631-851-2		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	9,07			
2025	R-142-873-1		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	63,36			
2025	R-631-851-1		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	74,81			
2024	R-1705-885-1		VILA Manuel	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	81,34			
			Total pour VILA Manuel				244,03			
2024	R-142-912-3		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,18			
2023	R-663-144-3		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,06			
2023	R-252-971-3		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,34			
2022	R-526-1025-3		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,52			
2022	R-218-1062-3		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,48			
2024	R-142-912-2		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,28			
2023	R-663-144-4		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,46			
2023	R-252-971-4		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,61			
2022	R-526-1025-4		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2022	R-218-1062-4		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,85			
2024	R-142-912-1		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	62,58			
2023	R-663-144-2		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	44,24			
2022	R-526-1025-2		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	71,74			
2022	R-218-1062-2		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	68,23			
2023	R-252-971-2		VILA MANUEL .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	77,17			
			Total pour VILA MANUEL .				362,65			
			TOTAL DE LA LISTE				9 875,06			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7712841012

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	9 928,44 €	
6542	0,00 €	
Total	9 928,44 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-122-1671-3		AHAMED Samira	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,34			
2024	R-32-1674-3		AHAMED Samira	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,34			
2024	R-151-1665-3		AHAMED Samira	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,34			
2024	R-88-1679-3		AHAMED Samira	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,34			
2023	R-649-15-3		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,64			
2023	R-649-15-4		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,43			
2024	R-122-1671-2		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,68			
2024	R-151-1665-2		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,68			
2024	R-22-1679-2		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,68			
2024	R-32-1674-2		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,68			
2024	R-88-1679-2		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,68			
2023	R-198-1676-4		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,81			
2023	R-247-1674-4		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,81			
2023	R-399-1666-4		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,81			
2023	R-411-1657-4		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,81			
2023	R-461-1614-4		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,81			
2024	R-1652-20-3		AHAMED Samira	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	10,45			
2023	R-461-1614-3		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,42			
2023	R-399-1666-3		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,42			
2023	R-247-1674-3		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,42			
2023	R-198-1676-3		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,42			
2023	R-411-1657-3		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,42			
2022	R-470-27-3		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	17,95			
2022	R-145-12-3		AHAMED Samira	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	20,24			
2022	R-470-27-4		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	30,13			
2022	R-145-12-4		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	33,97			
2024	R-1652-20-2		AHAMED Samira	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	38,71			
2023	R-649-15-2		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	39,08			
2024	R-32-1674-1	9928,44	AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	39,98			
2024	R-122-1671-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	39,98			
2024	R-151-1665-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	39,98			
2024	R-88-1679-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	39,98			
2024	R-22-1679-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	41,32			
2023	R-247-1674-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	89,89			
2023	R-198-1676-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	89,89			
2023	R-411-1657-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	89,89			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-461-1614-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	89,89			
2023	R-399-1666-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	89,89			
2022	R-470-27-2		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	241,31			
2022	R-145-12-2		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	263,13			
2024	R-1652-20-1		AHAMED Samira	PV carence	OP1-EAU	6541	331,36			
			Total pour AHAMED Samira				1 804,00			
2023	R-173-4-3		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,86			
2022	R-145-25-3		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,68			
2023	R-173-4-4		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,52			
2022	R-470-40-3		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	15,84			
2022	R-145-25-4		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2022	R-470-40-4		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,59			
2023	R-173-4-2		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	98,71			
2022	R-145-25-2		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	186,20			
2022	R-470-40-2		ALVAREZ Johana	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	216,50			
			Total pour ALVAREZ Johana				588,15			
2023	R-420-63-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2020	R-38-1167-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2022	R-350-79-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			
2021	R-48-1070-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,27			
2022	R-35-967-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,45			
2023	R-73-1184-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,75			
2021	R-267-1029-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,34			
2019	R-272-1281-1		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,82			
2023	R-420-63-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	66,03			
2020	R-38-1167-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	69,80			
2022	R-350-79-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	74,10			
2021	R-48-1070-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	84,19			
2022	R-35-967-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	93,22			
2021	R-267-1029-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	94,69			
2019	R-272-1281-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	58,59			
2023	R-73-1184-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	104,28			
2020	R-262-1111-2		BARKOUS Mohamed	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	71,24			
			Total pour BARKOUS Mohamed				781,11			
2025	T-565-1		BRESSON Gerard	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	0,04			
			Total pour BRESSON Gerard				0,04			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2013	T-72497990012-1		DAUMAL NEE BALDINI De	PV carence	CR1-EAU CRUAS	6541	58,82			
			Total pour DAUMAL NEE BALDINI De				58,82			
2025	R-512-44-2		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	0,91			
2024	R-1488-414-3		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,68			
2024	R-51-861-3		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,75			
2025	R-50-786-2		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,27			
2024	R-1488-414-1		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2024	R-51-861-1		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,26			
2025	R-512-44-1		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	33,32			
2025	R-50-786-1		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	56,12			
2024	R-1488-414-2		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	86,45			
2024	R-51-861-2		DE JESUS Victor	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	98,08			
			Total pour DE JESUS Victor				296,79			
2015	R-106-834-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,53			
2015	R-27-22-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,26			
2016	R-72-620-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,54			
2018	R-335-558-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,25			
2018	R-44-600-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,48			
2015	R-258-792-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,39			
2015	R-106-834-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	32,66			
2017	R-281-732-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	33,35			
2016	R-240-691-1		DOMAL Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	41,30			
2015	R-27-22-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	50,77			
2016	R-72-620-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	31,89			
2017	R-69-594-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	22,84			
2018	R-335-558-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	133,73			
2018	R-44-600-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	139,09			
2015	R-258-792-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	119,13			
2017	R-281-732-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	164,96			
2016	R-240-691-2		DOMAL Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	192,49			
			Total pour DOMAL Deborah				1 041,66			
2014	R-92-708-2		DOMALD Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,84			
2014	R-219-678-1		DOMALD Deborah	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,50			
2014	R-92-708-1		DOMALD Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	29,65			
2014	R-219-678-2		DOMALD Deborah	PV carence	OP1-EAU	6541	45,44			
			Total pour DOMALD Deborah				82,43			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	R-1672-142-3		FALAVEL Maeva	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,74			
2024	R-119-144-3		FALAVEL Maeva	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,16			
2023	R-165-148-3		FALAVEL Maeva	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,10			
2023	R-583-153-3		FALAVEL Maeva	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	10,03			
2022	R-444-156-3		FALAVEL Maeva	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	11,09			
2023	R-165-148-4		FALAVEL Maeva	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,59			
2022	R-106-158-3		FALAVEL Maeva	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	15,31			
2023	R-583-153-4		FALAVEL Maeva	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,84			
2024	R-1672-142-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,13			
2022	R-444-156-4		FALAVEL Maeva	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,61			
2024	R-119-144-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,66			
2025	R-156-145-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	24,50			
2022	R-106-158-4		FALAVEL Maeva	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,70			
2025	R-603-141-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	28,13			
2023	R-165-148-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	130,15			
2025	R-156-145-1		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	145,93			
2023	R-583-153-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	160,88			
2024	R-1672-142-1		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	166,26			
2025	R-603-141-1		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	168,52			
2024	R-119-144-1		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	170,87			
2022	R-106-158-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	172,56			
2022	R-444-156-2		FALAVEL Maeva	PV carence	OP1-EAU	6541	258,45			
			Total pour FALAVEL Maeva				1 591,21			
2021	R-48-1184-1		GHEORGHE Nicu	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,75			
2021	R-178-24-1		GHEORGHE Nicu	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,18			
2021	R-178-24-2		GHEORGHE Nicu	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	79,02			
2021	R-48-1184-2		GHEORGHE Nicu	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	91,69			
2020	R-262-1250-2		GHEORGHE Nicu	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	70,94			
			Total pour GHEORGHE Nicu				265,58			
2024	R-90-582-3		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,14			
2024	R-1532-567-3		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,67			
2023	R-161-631-3		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,69			
2023	R-161-631-4		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,23			
2025	R-41-535-2		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	11,34			
2024	R-90-582-2		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,99			
2024	R-1532-567-2		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,50			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2025	R-566-534-1		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP1-EAU	6541	48,06			
2025	R-41-535-1		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP1-EAU	6541	84,31			
2023	R-161-631-2		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP1-EAU	6541	107,00			
2024	R-90-582-1		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP1-EAU	6541	136,46			
2024	R-1532-567-1		GHOULEM MEYNAUD Sami	PV carence	OP1-EAU	6541	192,96			
			Total pour GHOULEM MEYNAUD Sami				643,35			
2024	R-1264-30-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,27			
2022	R-269-1228-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,02			
2022	R-268-1228-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,02			
2022	R-39-1247-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,02			
2022	R-118-1242-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,02			
2024	R-119-184-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,71			
2024	R-1264-30-2		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,59			
2022	R-269-1228-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2022	R-39-1247-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2022	R-268-1228-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2022	R-118-1242-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2022	R-444-201-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,08			
2023	R-165-191-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,45			
2023	R-583-196-3		GUERIN Benjamin	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	11,09			
2022	R-444-201-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,17			
2024	R-119-184-2		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,46			
2023	R-165-191-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,18			
2023	R-583-196-4		GUERIN Benjamin	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,61			
2024	R-1264-30-1		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	36,40			
2022	R-118-1242-1		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	40,57			
2022	R-268-1228-1		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	40,57			
2022	R-269-1228-1		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	40,57			
2022	R-39-1247-1		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	40,57			
2022	R-444-201-2		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	109,92			
2024	R-119-184-1		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	131,83			
2023	R-165-191-2		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	134,51			
2023	R-583-196-2		GUERIN Benjamin	PV carence	OP1-EAU	6541	174,62			
			Total pour GUERIN Benjamin				877,89			
2024	R-1527-129-3		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,59			
2024	R-165-136-3		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,68			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2022	R-633-156-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,23			
2022	R-247-143-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,58			
2023	R-296-144-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,76			
2023	R-731-141-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,76			
2022	R-633-156-3		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,07			
2024	R-1527-129-1		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,14			
2025	R-528-123-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,27			
2024	R-165-136-1		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,45			
2022	R-247-143-3		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,66			
2023	R-731-141-3		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2023	R-296-144-3		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2025	R-185-130-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	5,90			
2025	R-528-123-1		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	38,23			
2024	R-1527-129-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	62,50			
2022	R-633-156-4		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	73,18			
2024	R-165-136-2		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	76,41			
2025	R-185-130-1		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	83,93			
2023	R-731-141-4		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	91,68			
2022	R-247-143-4		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	101,62			
2023	R-296-144-4		LAM WOON SIN Aurelien	PV carence	OP1-EAU	6541	103,98			
			Total pour LAM WOON SIN Aurelien				662,52			
2022	R-31-44-1		NOUGARET Andre	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	35,16			
			Total pour NOUGARET Andre				35,16			
2022	R-93-56-1		PONTI Sandra	RAR inférieur seuil poursuite	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,91			
2022	R-93-56-2		PONTI Sandra	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	18,12			
			Total pour PONTI Sandra				19,03			
2022	R-35-1348-1		REYNIER Francis	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	21,10			
			Total pour REYNIER Francis				21,10			
2022	R-35-342-1		ROYANNE Simone	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour ROYANNE Simone				42,20			
2017	R-289-199-1		RUEL Marie Helene	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,84			
2017	R-75-204-1		RUEL Marie Helene	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,69			
2017	R-289-199-2		RUEL Marie Helene	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	37,00			
2017	R-75-204-2		RUEL Marie Helene	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	89,16			
2016	R-252-236-2		RUEL Marie Helene	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	79,89			
			Total pour RUEL Marie Helene				222,58			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	R-415-1219-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,59			
2023	R-441-151-2		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,64			
2023	R-441-151-3		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,43			
2024	R-1673-137-5		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,85			
2024	R-1673-137-2		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	13,20			
2025	R-23-672-3		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	17,24			
2024	R-1673-137-3		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	22,95			
2024	R-37-289-2		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	35,16			
2019	R-339-792-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	36,93			
2019	R-72-852-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	36,93			
2020	R-46-727-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2020	R-294-710-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-53-681-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-323-666-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-73-620-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-98-563-2		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-415-1219-2		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	45,39			
2018	R-335-934-1		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	63,30			
2023	R-441-151-4		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	68,33			
2025	R-23-672-2		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	99,57			
2024	R-1673-137-4		VILLENAVE Cedric Ou S	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	190,11			
			Total pour VILLENAVE Cedric Ou S				894,82			
			TOTAL DE LA LISTE				9 928,44			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7740270312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	9 962,42 €	
6542	0,00 €	
Total	9 962,42 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet</u>
2021	R-207-26-1		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	61,44			
2020	R-399-134-1		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	122,51			
2020	R-142-140-1		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	90,88			
2019	R-452-140-1		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	36,31			
2021	R-207-26-2		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	507,19			
2020	R-399-134-2		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	746,67			
2020	R-142-140-2		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	546,39			
2019	R-452-140-2		CHALO SARL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	480,62			
			Total pour CHALO SARL				2 592,01			
2024	R-51-929-3		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	6,14			
2024	R-1488-473-3		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	8,28			
2022	R-35-1134-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,77			
2023	R-73-979-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,86			
2024	R-51-929-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,07			
2021	R-343-33-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,54			
2023	R-420-175-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	33,38			
2022	R-350-571-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	36,04			
2024	R-1488-473-1		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	39,16			
2022	R-35-1134-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	121,93			
2023	R-73-979-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	172,55			
2021	R-343-33-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	192,17			
2024	R-51-929-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	220,71			
2022	R-350-571-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	209,72			
2023	R-420-175-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	240,37			
2024	R-1488-473-2		GHEORGHE OU TUDOR Nic	PV carence	OP1-EAU	6541	287,68			
			Total pour GHEORGHE OU TUDOR Nic				1 663,37			
2015	R-331-528-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,53			
2015	R-331-528-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	5,76			
2023	R-194-343-2	9962,42	LEROY Sabrina	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,15			
2020	R-389-179-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,96			
2022	R-527-286-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,11			
2017	R-125-448-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,86			
2023	R-194-343-4		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,36			
2021	R-761-315-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,43			
2019	R-106-385-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,36			
2020	R-138-351-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,21			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2016	R-122-491-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	29,01			
2018	R-422-411-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,51			
2019	R-423-368-1		LEROY Sabrina	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	85,46			
2017	R-125-448-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	23,10			
2020	R-389-179-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	103,21			
2022	R-527-286-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	107,57			
2021	R-761-315-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	130,68			
2023	R-194-343-5		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	133,32			
2019	R-106-385-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	141,81			
2020	R-138-351-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	165,68			
2018	R-422-411-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	169,98			
2019	R-423-368-2		LEROY Sabrina	PV carence	OP1-EAU	6541	456,42			
			Total pour LEROY Sabrina				1 700,48			
2024	R-40-81-3		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,58			
2024	R-40-81-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,75			
2023	R-601-194-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2024	R-1431-335-3		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,04			
2021	R-724-146-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,39			
2022	R-117-401-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,70			
2021	R-102-150-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,02			
2024	R-1431-335-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,86			
2024	R-40-81-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	37,53			
2022	R-471-395-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-158-141-1		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-601-194-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	73,07			
2021	R-724-146-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	79,70			
2022	R-117-401-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	110,77			
2020	R-357-154-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	83,55			
2021	R-102-150-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	133,68			
2024	R-1431-335-2		LOPES MARTINS OU MART	PV carence	OP1-EAU	6541	191,66			
			Total pour LOPES MARTINS OU MART				869,72			
2024	R-90-776-3		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	5,44			
2024	R-1532-752-3		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	9,55			
2023	R-161-833-3		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	16,54			
2022	R-431-866-3		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	18,30			
2022	R-95-858-3		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes PV perquisition et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	18,66			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-161-893-4		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	27,77			
2024	R-90-776-2		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,72			
2022	R-431-866-4		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	30,72			
2022	R-95-858-4		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,31			
2024	R-1532-752-2		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	34,57			
2025	R-41-720-2		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	37,65			
2025	R-566-717-2		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	44,46			
2025	R-41-720-1		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	217,88			
2023	R-161-893-2		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	232,74			
2022	R-95-858-2		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	240,62			
2024	R-90-776-1		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	163,26			
2022	R-431-866-2		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	245,44			
2025	R-566-717-1		LOUZZINI Mounia	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	270,21			
2024	R-1532-752-1		LOUZZINI Mounia	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	304,57			
			Total pour LOUZZINI Mounia				1 969,41			
2025	R-1096-14-2		METAUD Philippe	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	4,54			
2025	R-1096-14-1		METAUD Philippe	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	23,42			
			Total pour METAUD Philippe				27,96			
2022	R-629-224-1		MONTES Michel	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,43			
2022	R-629-224-2		MONTES Michel	Personne disparue	OP1-EAU	6541	66,12			
2021	R-1028-43-2		MONTES Michel	Personne disparue	OP1-EAU	6541	15,00			
			Total pour MONTES Michel				85,55			
2025	R-1088-18-2		RIOU Patrice	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	1,36			
2025	R-1088-18-1		RIOU Patrice	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	4,92			
2024	T-2914-1		RIOU Patrice	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	21,92			
			Total pour RIOU Patrice				28,20			
2022	R-118-1757-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,92			
2022	R-214-1732-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,92			
2022	R-22-1782-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,92			
2022	R-20-1794-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,92			
2022	R-22-1782-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,41			
2022	R-214-1732-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,41			
2022	R-118-1757-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,41			
2022	R-20-1794-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,41			
2023	R-161-1230-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	15,66			
2023	R-539-1196-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	18,48			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	R-431-1265-3		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	19,82			
2023	R-161-1230-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,29			
2022	R-214-1732-1		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	27,72			
2022	R-118-1757-1		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	27,72			
2022	R-20-1794-1		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	27,72			
2022	R-22-1782-1		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	27,72			
2023	R-539-1196-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,02			
2022	R-431-1265-4		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,96			
2023	R-161-1230-2		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	221,96			
2022	R-431-1265-2		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	257,56			
2023	R-539-1196-2		SOUMAILA Farsine	PV carence	OP1-EAU	6541	270,77			
			Total pour SOUMAILA Farsine				1 025,72			
			TOTAL DE LA LISTE				9 962,42			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7517560412

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 118,69 €	
6542	0,00 €	
Total	10 118,69 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-291-1480-2		AHMED Abdallah	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,88			
2023	R-291-1480-3		AHMED Abdallah	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2023	R-575-507-2		AHMED Abdallah	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2023	R-575-507-3		AHMED Abdallah	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-291-1480-4		AHMED Abdallah	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,38			
2023	R-575-507-4		AHMED Abdallah	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	38,97			
			Total pour AHMED Abdallah				73,84			
2023	R-575-429-2		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,53			
2024	R-1780-542-5		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,64			
2023	R-575-429-3		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			
2024	R-124-293-5		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,39			
2024	R-1780-542-2		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2024	R-1780-542-3		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,98			
2024	R-124-293-2		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,93			
2024	R-124-293-3		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,57			
2023	R-304-61-2		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	15,32			
2023	R-575-429-4		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	16,85			
2025	R-245-459-2		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,13			
2024	R-1780-542-4		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	40,93			
2024	R-124-293-4		BACONNIER Nathalie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	82,08			
			Total pour BACONNIER Nathalie				207,53			
2023	R-417-13-2		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,53			
2023	R-417-13-3		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			
2022	R-247-30-2		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,34			
2023	R-417-13-4		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP1-EAU	6541	3,76			
2022	R-633-41-2		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,22			
2023	R-296-32-2		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,58			
2022	R-247-30-3		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,61			
2022	R-633-41-3	10118,69	BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,09			
2023	R-296-32-3		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,68			
2025	R-185-29-2		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	28,50			
2022	R-633-41-4		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP1-EAU	6541	90,76			
2022	R-247-30-4		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP1-EAU	6541	111,95			
2023	R-296-32-4		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP1-EAU	6541	122,51			
2025	R-185-29-1		BOUIZEGARENE Aurelie	PV carence	OP1-EAU	6541	435,51			
			Total pour BOUIZEGARENE Aurelie				826,93			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-103-28-2		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,18			
2023	R-103-28-3		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,30			
2022	R-418-26-2		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,76			
2022	R-34-29-2		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,94			
2022	R-418-26-3		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2022	R-34-29-3		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2023	R-103-28-4		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	66,70			
2022	R-418-26-4		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	79,43			
2022	R-34-29-4		BOURLIOUX Albert	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	90,80			
			Total pour BOURLIOUX Albert				247,31			
2011	T-72504250012-3		BRIKH OU NASSRI Sonia	Combinaison infructueuse d actes	CR3-CRUAS POLLUTION	6541	1,05			
2011	T-72504250012-1		BRIKH OU NASSRI Sonia	Combinaison infructueuse d actes	CR1-EAU CRUAS	6541	19,01			
			Total pour BRIKH OU NASSRI Sonia				20,06			
2012	T-72500850012-3		BRIKH SONIA NASSRI KA	Combinaison infructueuse d actes	CR3-CRUAS POLLUTION	6541	7,04			
2011	T-72501150012-3		BRIKH SONIA NASSRI KA	Combinaison infructueuse d actes	CR3-CRUAS POLLUTION	6541	15,54			
2012	T-72500040012-3		BRIKH SONIA NASSRI KA	Combinaison infructueuse d actes	CR3-CRUAS POLLUTION	6541	26,18			
2012	T-72500850012-1		BRIKH SONIA NASSRI KA	Combinaison infructueuse d actes	CR1-EAU CRUAS	6541	42,02			
2011	T-72501150012-1		BRIKH SONIA NASSRI KA	Combinaison infructueuse d actes	CR1-EAU CRUAS	6541	69,55			
2012	T-72500040012-1		BRIKH SONIA NASSRI KA	Combinaison infructueuse d actes	CR1-EAU CRUAS	6541	149,79			
			Total pour BRIKH SONIA NASSRI KA				310,12			
2023	R-411-2032-4		CDBEAP SARL	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,54			
2023	R-411-2032-3		CDBEAP SARL	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,91			
2023	R-592-6-3		CDBEAP SARL	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,47			
2023	R-592-6-4		CDBEAP SARL	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,81			
2023	R-411-2032-1		CDBEAP SARL	Personne disparue	OP1-EAU	6541	23,47			
2023	R-592-6-2		CDBEAP SARL	Personne disparue	OP1-EAU	6541	105,07			
			Total pour CDBEAP SARL				139,27			
2024	R-1667-39-3		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,06			
2024	R-1667-39-1		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2024	R-1515-29-3		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,39			
2024	R-1515-29-1		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,84			
2024	R-1667-39-2		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	1,97			
2024	R-75-167-3		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,71			
2024	R-75-167-1		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,85			
2023	R-544-110-1		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,04			
2024	R-1515-29-2		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	48,21			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-75-167-2		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	125,06			
2023	R-544-110-2		CHANAL Justine	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	45,13			
			Total pour CHANAL Justine				261,57			
2022	R-314-21-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			
2021	R-48-1311-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2021	R-47-35-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,39			
2020	R-262-1029-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,26			
2020	R-38-1068-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,83			
2021	R-267-1219-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,70			
2021	R-48-1311-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	14,54			
2019	R-272-1163-1		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,52			
2021	R-47-35-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	72,66			
2022	R-314-21-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	75,12			
2020	R-262-1029-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	84,32			
2020	R-38-1068-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	87,23			
2021	R-267-1219-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	106,68			
2019	R-272-1163-2		DEKNUYDT OU CHEBALLAH	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	118,03			
			Total pour DEKNUYDT OU CHEBALLAH				614,65			
2023	R-252-332-3		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,93			
2022	R-526-342-3		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,69			
2022	R-218-364-3		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,69			
2023	R-252-332-4		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,27			
2022	R-526-342-4		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,23			
2022	R-218-364-4		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,23			
2023	R-663-445-2		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	25,32			
2023	R-252-332-2		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	96,89			
2022	R-218-364-2		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	108,96			
2022	R-526-342-2		DHAOU Jamila	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	108,96			
			Total pour DHAOU Jamila				389,17			
2017	R-132-11-1		EL MADANI Kalid	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,65			
2017	R-51-776-1		EL MADANI Kalid	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,85			
2016	R-190-817-1		EL MADANI Kalid	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,38			
2017	R-132-11-2		EL MADANI Kalid	PV carence	OP1-EAU	6541	35,99			
2017	R-51-776-2		EL MADANI Kalid	PV carence	OP1-EAU	6541	81,72			
2016	R-190-817-2		EL MADANI Kalid	PV carence	OP1-EAU	6541	85,93			
2015	R-236-872-2		EL MADANI Kalid	PV carence	OP1-EAU	6541	70,42			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	T-3075-1		Total pour EL MADANI Kalid	RAR inférieur seuil poursuite			308,94			
			HAUMONT Julian		OP1-EAU	6541	0,57			
			Total pour HAUMONT Julian				0,57			
2022	R-525-65-3		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,63			
2023	R-251-64-3		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,10			
2022	R-525-65-4		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,45			
2023	R-251-64-4		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,59			
2023	R-664-32-3		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	14,26			
2023	R-664-32-4		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,93			
2022	R-525-65-2		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP1-EAU	6541	96,55			
2023	R-251-64-2		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP1-EAU	6541	136,33			
2023	R-664-32-2		KRY S CAFE SARL	Personne disparue	OP1-EAU	6541	210,77			
			Total pour KRY S CAFE SARL				518,61			
2024	R-36-120-3		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,08			
2024	R-1491-119-3		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,08			
2022	R-418-136-2		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,01			
2023	R-99506-128-2		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,18			
2022	R-418-136-3		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,01			
2023	R-99506-128-3		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,30			
2024	R-1491-119-1		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2024	R-36-120-1		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2024	R-36-120-2		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	55,97			
2022	R-418-136-4		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	3,24			
2023	R-99506-128-4		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	66,92			
2024	R-1491-119-2		LABESSE Valerie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	77,95			
			Total pour LABESSE Valerie				205,36			
2017	R-341-464-1		LANTSORO Nirina	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	89,03			
2017	R-341-464-2		LANTSORO Nirina	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	391,07			
			Total pour LANTSORO Nirina				480,10			
2020	R-163-828-1		LOPEZ Remy Ou Maeva	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2019	R-530-880-1		LOPEZ Remy Ou Maeva	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,54			
2021	R-32-37-1		LOPEZ Remy Ou Maeva	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,23			
2020	R-163-828-2		LOPEZ Remy Ou Maeva	Personne disparue	OP1-EAU	6541	72,81			
2019	R-530-880-2		LOPEZ Remy Ou Maeva	Personne disparue	OP1-EAU	6541	100,64			
2021	R-32-37-2		LOPEZ Remy Ou Maeva	Personne disparue	OP1-EAU	6541	117,15			
			Total pour LOPEZ Remy Ou Maeva				324,78			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2020	R-138-493-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,99			
2024	R-1903-90-5		MARIZON Virginie	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,49			
2018	R-111-199-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,67			
2019	R-423-520-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,99			
2024	R-98-326-5		MARIZON Virginie	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,27			
2018	R-260-42-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,28			
2017	R-428-43-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,04			
2023	R-194-375-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	7,92			
2024	R-1903-90-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,50			
2021	R-148-451-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,34			
2024	R-98-326-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	11,62			
2023	R-194-375-4		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,29			
2022	R-150-290-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,59			
2023	R-619-345-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	15,31			
2024	R-1903-90-3		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,52			
2021	R-761-426-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,54			
2024	R-98-326-3		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,19			
2023	R-619-345-4		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,70			
2020	R-389-50-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,92			
2025	R-122-341-3		MARIZON Virginie	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	27,22			
2019	R-423-520-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	31,88			
2018	R-260-42-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	34,63			
2018	R-111-199-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	47,77			
2020	R-138-493-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	52,37			
2017	R-428-43-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	8,13			
2021	R-148-451-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	94,69			
2022	R-150-290-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	115,55			
2023	R-194-375-5		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	121,26			
2021	R-761-426-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	126,18			
2022	R-1724-75-1		MARIZON Virginie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	133,23			
2024	R-1903-90-4		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	144,89			
2025	R-122-341-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	146,12			
2024	R-98-326-4		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	165,37			
2020	R-389-50-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	174,40			
2023	R-619-345-5		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	200,18			
2022	R-1724-75-2		MARIZON Virginie	PV carence	OP1-EAU	6541	761,29			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
			Total pour MARIZON Virginie				2 600,33			
2024	R-73-26-5		MOUSNIER Estelle	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,01			
2024	R-73-26-2		MOUSNIER Estelle	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,05			
2024	R-73-26-3		MOUSNIER Estelle	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,11			
2024	R-73-26-4		MOUSNIER Estelle	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	56,41			
			Total pour MOUSNIER Estelle				56,58			
2017	R-300-453-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,53			
2018	R-361-431-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,45			
2019	R-85-419-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,56			
2019	R-368-405-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,85			
2020	R-77-399-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,85			
2018	R-56-440-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,06			
2014	R-102-603-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,92			
2015	R-112-529-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,28			
2016	R-87-490-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,28			
2017	R-109-455-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,59			
2014	R-230-581-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			
2015	R-268-528-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,73			
2016	R-267-482-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,04			
2023	R-586-332-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	35,16			
2017	R-300-453-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	35,75			
2014	R-102-603-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	41,54			
2020	R-340-393-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-375-380-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-70-385-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-439-435-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-103-439-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2024	R-96-439-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2024	R-1555-176-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,20			
2018	R-361-431-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	42,39			
2015	R-112-529-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	43,01			
2014	R-230-581-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	43,31			
2018	R-56-440-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	45,08			
2016	R-87-490-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	45,97			
2017	R-109-455-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	48,17			
2023	R-119-345-1		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	49,24			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2019	R-85-419-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	49,52			
2019	R-368-405-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	50,91			
2015	R-268-528-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	52,22			
2020	R-77-399-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	56,73			
2016	R-267-482-2		ORTEGA Jose	PV carence	OP1-EAU	6541	56,86			
			Total pour ORTEGA Jose				1 043,31			
2023	R-420-709-1		RUAT Marie Josee	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2023	R-420-709-2		RUAT Marie Josee	PV carence	OP1-EAU	6541	135,04			
			Total pour RUAT Marie Josee				151,29			
2022	R-35-568-1		RUAT NEE MALZIEU Mari	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,56			
2023	R-73-446-1		RUAT NEE MALZIEU Mari	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	30,13			
2022	R-35-568-2		RUAT NEE MALZIEU Mari	PV carence	OP1-EAU	6541	158,59			
2023	R-73-446-2		RUAT NEE MALZIEU Mari	PV carence	OP1-EAU	6541	218,95			
			Total pour RUAT NEE MALZIEU Mari				429,23			
2017	R-14-26-1		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,84			
2017	R-14-26-2		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	23,17			
2016	R-365-2-1		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,01			
2016	R-134-3-1		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,82			
2015	R-362-5-1		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	38,55			
2016	R-134-3-2		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	179,08			
2015	R-362-5-2		SERRE OU VIRLOGEUX Se	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	209,13			
			Total pour SERRE OU VIRLOGEUX Se				512,60			
2023	R-409-57-2		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,52			
2023	R-409-57-3		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			
2023	R-579-347-2		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	7,66			
2024	R-1787-275-2		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	15,32			
2024	R-126-392-2		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	15,32			
2025	R-245-503-2		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,13			
2023	R-409-57-4		SIMA GIORGIANA Alexan	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	62,12			
			Total pour SIMA GIORGIANA Alexan				138,98			
2018	R-337-244-1		YRONDI Natacha	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	37,02			
2018	R-337-244-2		YRONDI Natacha	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	220,54			
			Total pour YRONDI Natacha				257,56			
			TOTAL DE LA LISTE				10 118,69			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7296800712

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 136,87 €	
6542	0,00 €	
Total	10 136,87 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2015	R-236-215-1		BLACHIER Jean Marie	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,61			
2015	R-236-215-2		BLACHIER Jean Marie	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,20			
			Total pour BLACHIER Jean Marie				29,81			
2023	R-321-1183-5		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,70			
2023	R-400-1181-5		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,70			
2023	R-192-1171-5		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,70			
2023	R-243-1175-5		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,70			
2023	R-20-1149-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,05			
2023	R-56-1163-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,05			
2023	R-68-1166-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,05			
2023	R-157-1167-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,05			
2023	R-829-51-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,12			
2021	R-224-1006-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,74			
2021	R-63-1024-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,74			
2023	R-68-1166-3		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,44			
2023	R-157-1167-3		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,44			
2023	R-20-1149-3		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,44			
2023	R-56-1163-3		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,44			
2023	R-243-1175-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,51			
2023	R-321-1183-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,51			
2023	R-192-1171-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,51			
2023	R-400-1181-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,51			
2023	R-829-51-4		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,55			
2022	R-528-15-1		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,70			
2021	R-224-1006-1		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	21,26			
2021	R-63-1024-1		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	21,26			
2023	R-192-1171-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	25,18			
2023	R-243-1175-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	25,18			
2023	R-321-1183-2	10136,87	BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	25,18			
2023	R-400-1181-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	25,18			
2023	R-20-1149-1		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,80			
2023	R-68-1166-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,80			
2023	R-56-1163-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,80			
2023	R-157-1167-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,80			
2023	R-829-51-5		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,20			
2022	R-528-15-2		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	67,58			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2020	T-402-1		BOUZID Slimane Ou Rac	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	21,53			
			Total pour BOUZID Slimane Ou Rac				426,40			
2024	R-1421-613-5		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	16,36			
2024	R-1421-613-2		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	44,53			
2025	R-331-27-3		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	59,43			
2025	R-23-935-3		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	59,88			
2024	R-1421-613-3		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	77,41			
2025	R-23-935-2		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	299,24			
2025	R-331-27-2		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	343,90			
2024	R-1421-613-4		BRASSERIE INTERNATION	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	516,13			
			Total pour BRASSERIE INTERNATION				1 416,88			
2020	R-546-95-1		BULTEZ Noemie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,78			
2020	R-546-95-2		BULTEZ Noemie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	186,59			
2019	R-511-478-2		BULTEZ Noemie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	14,91			
			Total pour BULTEZ Noemie				228,28			
2025	R-21-60-2		CHAZAL Anthony	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	28,58			
2025	R-21-60-1		CHAZAL Anthony	PV carence	OP1-EAU	6541	145,86			
			Total pour CHAZAL Anthony				174,44			
2017	R-125-143-1		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,84			
2018	R-422-140-1		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	31,65			
2024	R-98-94-2		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	35,16			
2017	R-125-143-2		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	37,00			
2020	R-389-391-1		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-150-514-1		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-527-122-1		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-194-193-3		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-619-98-3		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2017	R-341-142-1		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	150,53			
2017	R-341-142-2		CHOPPIN Max	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	640,79			
			Total pour CHOPPIN Max				1 107,97			
2019	R-85-468-1		CONTRERA RENE .	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,41			
2019	R-85-468-2		CONTRERA RENE .	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	63,50			
2018	R-56-497-2		CONTRERA RENE .	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	27,06			
			Total pour CONTRERA RENE .				95,97			
2023	R-252-312-3		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,18			
2023	R-252-312-4		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,30			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2022	R-526-320-3		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,94			
2022	R-526-320-4		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2022	R-218-341-3		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,52			
2022	R-218-341-4		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			
2023	R-252-312-2		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	37,73			
2022	R-526-320-2		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	53,13			
2022	R-218-341-2		CORPS Nadia	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	71,74			
			Total pour CORPS Nadia				177,70			
2022	R-633-82-2		DELARBRE Philippe	PV carence	OP1-EAU	6541	65,35			
2024	R-165-69-1		DELARBRE Philippe	PV carence	OP1-EAU	6541	65,94			
2023	R-731-70-2		DELARBRE Philippe	PV carence	OP1-EAU	6541	79,13			
2023	R-296-72-2		DELARBRE Philippe	PV carence	OP1-EAU	6541	92,31			
2022	R-247-69-4		DELARBRE Philippe	PV carence	OP1-EAU	6541	94,61			
			Total pour DELARBRE Philippe				397,34			
2022	R-41-1142-1		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2020	R-292-1241-1		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2020	R-42-1280-1		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,70			
2022	R-41-1142-2		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	58,14			
2019	R-70-1367-2		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	65,05			
2020	R-292-1241-2		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	71,25			
2020	R-42-1280-2		DESCHAMPS Annick	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	71,25			
			Total pour DESCHAMPS Annick				280,04			
2022	R-101-71-2		DHONT Jacqueline	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	44,85			
2022	R-461-109-2		DHONT Jacqueline	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	53,83			
			Total pour DHONT Jacqueline				98,68			
2024	R-140-3-5		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,05			
2024	R-140-3-2		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,18			
2024	R-140-3-3		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2023	R-291-477-2		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,53			
2023	R-291-477-3		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			
2024	R-140-3-4		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	2,38			
2023	R-577-137-2		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	10,21			
2024	R-124-739-2		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	15,32			
2023	R-291-477-4		EUSEBIO Luna	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	21,96			
			Total pour EUSEBIO Luna				51,83			
2022	R-112-223-1		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,07			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2021	R-452-309-1		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-155-268-1		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,39			
2020	R-342-317-2		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	18,98			
2022	R-465-528-1		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,59			
2022	R-112-223-2		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	53,36			
2021	R-452-309-2		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	61,70			
2023	R-155-268-2		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	92,20			
2022	R-465-528-2		FALOUR Michel	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	185,70			
			Total pour FALOUR Michel				451,83			
2022	R-35-1105-1		FOURNIER Guillaume	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,29			
2021	R-267-1185-1		FOURNIER Guillaume	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,86			
2022	R-35-1105-2		FOURNIER Guillaume	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	113,95			
2021	R-267-1185-2		FOURNIER Guillaume	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	44,06			
			Total pour FOURNIER Guillaume				178,16			
2015	R-182-487-1		GLAZIOU Monia	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,42			
2015	R-362-470-1		GLAZIOU Monia	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2015	R-182-487-2		GLAZIOU Monia	Personne disparue	OP1-EAU	6541	57,27			
2015	R-362-470-2		GLAZIOU Monia	Personne disparue	OP1-EAU	6541	64,50			
			Total pour GLAZIOU Monia				136,14			
2018	R-44-780-1		LOPEZ Raymonde	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,75			
2018	R-335-714-1		LOPEZ Raymonde	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	34,88			
2018	R-44-780-2		LOPEZ Raymonde	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	43,74			
2018	R-335-714-2		LOPEZ Raymonde	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	184,75			
			Total pour LOPEZ Raymonde				266,12			
2017	R-281-828-2		LOPEZ RAYMONDE .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	75,14			
			Total pour LOPEZ RAYMONDE .				75,14			
2013	T-72494570012-2		MERNIER AUDREY MOUTOU	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,92			
2012	T-72497220012-2		MERNIER AUDREY MOUTOU	Poursuite sans effet	AL3	6541	7,92			
2013	T-72494570012-1		MERNIER AUDREY MOUTOU	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	40,67			
2012	T-72497220012-1		MERNIER AUDREY MOUTOU	Poursuite sans effet	AL1	6541	54,54			
			Total pour MERNIER AUDREY MOUTOU				107,05			
2014	R-125-320-2		MOUTOUSSAMY OU MERNIE	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,20			
2013	T-72479850012-2		MOUTOUSSAMY OU MERNIE	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	59,08			
2014	R-125-320-1		MOUTOUSSAMY OU MERNIE	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	123,69			
2013	T-72479850012-1		MOUTOUSSAMY OU MERNIE	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	249,46			
			Total pour MOUTOUSSAMY OU MERNIE				457,43			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2015	R-96-1325-1		PRUVOST Vincent	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,06			
2015	R-233-62-1		PRUVOST Vincent	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,81			
2015	R-233-62-2		PRUVOST Vincent	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	30,84			
2015	R-96-1325-2		PRUVOST Vincent	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	38,41			
			Total pour PRUVOST Vincent				78,12			
2017	R-264-1519-1		ROTHERHAM Mark	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,37			
2017	R-264-1519-2		ROTHERHAM Mark	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	28,44			
			Total pour ROTHERHAM Mark				31,81			
2016	R-190-1127-1		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,92			
2017	R-51-1052-1		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,14			
2014	R-195-1453-1		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,66			
2016	R-60-1176-1		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,59			
2015	R-236-1256-1		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	23,56			
2014	R-195-1453-2		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP1-EAU	6541	27,19			
2016	R-190-1127-2		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP1-EAU	6541	32,65			
2017	R-51-1052-2		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP1-EAU	6541	38,23			
2016	R-60-1176-2		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP1-EAU	6541	47,18			
2015	R-236-1256-2		ROUZEAU Yves	Personne disparue	OP1-EAU	6541	115,53			
			Total pour ROUZEAU Yves				294,65			
2024	R-165-198-3		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,08			
2024	R-165-198-1		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,31			
2023	R-731-203-2		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	6,86			
2022	R-633-223-2		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	10,03			
2023	R-731-203-3		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,52			
2023	R-296-210-2		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	11,97			
2022	R-247-213-2		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	12,67			
2022	R-633-223-3		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,84			
2023	R-296-210-3		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	20,09			
2022	R-247-213-3		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,27			
2024	R-1527-191-1		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP1-EAU	6541	52,75			
2024	R-165-198-2		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP1-EAU	6541	67,33			
2023	R-731-203-4		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP1-EAU	6541	128,09			
2022	R-633-223-4		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP1-EAU	6541	137,54			
2023	R-296-210-4		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP1-EAU	6541	171,27			
2022	R-247-213-4		RUFFIER DES AIMES Cha	PV carence	OP1-EAU	6541	195,25			
			Total pour RUFFIER DES AIMES Cha				863,87			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-126-527-5		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,29			
2024	R-1787-208-5		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,57			
2023	R-579-19-2		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,52			
2024	R-126-527-2		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,58			
2023	R-291-1249-2		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	5,46			
2023	R-579-19-3		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,91			
2024	R-126-527-3		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2024	R-1787-208-2		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,15			
2023	R-291-1249-3		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,16			
2024	R-1787-208-3		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,91			
2023	R-579-19-4		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	54,46			
2024	R-126-527-4		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	77,31			
2023	R-291-1249-4		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	83,91			
2024	R-1787-208-4		SAINTOT Jennifer	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	134,19			
			Total pour SAINTOT Jennifer				415,37			
2020	R-292-1388-1		VAN SPEYBROECK Jules	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,53			
2020	R-292-1388-2		VAN SPEYBROECK Jules	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	106,12			
			Total pour VAN SPEYBROECK Jules				118,65			
2022	R-35-1230-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			
2024	R-1488-526-3		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,42			
2021	R-267-1352-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2024	R-51-989-3		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,68			
2023	R-420-241-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2023	R-73-248-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2024	R-1488-526-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,73			
2025	R-50-883-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	6,80			
2024	R-51-989-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2022	R-350-1260-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,29			
2021	R-267-1352-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	21,56			
2022	R-35-1230-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	46,98			
2023	R-420-241-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	55,13			
2025	R-50-883-1		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	75,61			
2023	R-73-248-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	77,68			
2024	R-1488-526-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	78,56			
2024	R-51-989-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	96,11			
2022	R-350-1260-2		VANHAUTEGHAN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	113,95			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
			Total pour VANHAUTEGHEN Christop				614,09			
2019	R-16-1327-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,42			
2024	R-1488-365-3		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,13			
2020	R-38-1131-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,13			
2024	R-51-808-3		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,24			
2021	R-267-1004-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,32			
2022	R-35-942-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,20			
2021	R-48-1045-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,79			
2020	R-262-1082-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,97			
2024	R-1488-365-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,10			
2019	R-272-1242-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,25			
2023	R-420-45-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,63			
2024	R-51-808-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,30			
2023	R-73-1295-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,36			
2019	R-16-1327-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	19,29			
2022	R-350-1261-1		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,70			
2020	R-38-1131-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	58,19			
2021	R-267-1004-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	69,20			
2022	R-35-942-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	75,68			
2021	R-48-1045-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	76,69			
2019	R-272-1242-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	87,27			
2020	R-262-1082-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	93,04			
2024	R-1488-365-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	100,26			
2023	R-420-45-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	100,54			
2023	R-73-1295-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	135,92			
2024	R-51-808-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	139,46			
2022	R-350-1261-2		VANHAUTEGHEN Christop	PV perquisition et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	180,91			
			Total pour VANHAUTEGHEN Christop				1 261,99			
2024	R-1787-401-5		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,40			
2024	R-126-650-5		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,24			
2024	R-1787-401-2		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,41			
2023	R-409-28-2		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,76			
2024	R-1787-401-3		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,45			
2023	R-409-28-3		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,95			
2024	R-126-650-2		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,40			
2024	R-126-650-3		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,65			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2023	R-579-453-2		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	8,27			
2023	R-579-453-3		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,88			
2024	R-1787-401-4		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	30,13			
2023	R-409-28-4		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	40,00			
2024	R-126-650-4		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	74,93			
2023	R-579-453-4		VERNET Helen	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	111,64			
			Total pour VERNET Helen				301,11			
			TOTAL DE LA LISTE				10 136,87			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7620450212

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 810,97 €	
6542	0,00 €	
Total	10 810,97 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-1652-9-3		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,18			
2024	R-1652-9-2		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,28			
2025	R-108-6-2		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	28,13			
2025	R-600-3-2		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	49,45			
2024	R-1652-9-1		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	107,29			
2025	R-108-6-1		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	167,38			
2025	R-600-3-1		ABDALLAH Saliouati	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	297,22			
			Total pour ABDALLAH Saliouati				654,93			
2022	R-145-107-3		BACAR Mouhamadi	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	7,57			
2022	R-414-12-2		BACAR Mouhamadi	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	10,13			
2022	R-145-107-4		BACAR Mouhamadi	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,70			
2022	R-145-107-2		BACAR Mouhamadi	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	114,24			
			Total pour BACAR Mouhamadi				144,64			
2024	R-1498-580-3		BOULANGERIE DU CHAMP	Personne disparue	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,33			
2024	R-1498-580-1		BOULANGERIE DU CHAMP	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,53			
2024	R-1498-580-2		BOULANGERIE DU CHAMP	Personne disparue	OP1-EAU	6541	52,06			
			Total pour BOULANGERIE DU CHAMP				53,92			
2024	R-1557-108-3		BOUQUET Charlie	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,03			
2021	R-72-581-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2024	R-61-433-3		BOUQUET Charlie	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,68			
2023	R-590-432-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2024	R-1557-108-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,90			
2022	R-112-101-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,32			
2025	R-567-132-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	6,80			
2024	R-61-433-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2021	R-452-557-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,86			
2025	R-68-191-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	9,53			
2023	R-155-461-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,23			
2022	R-465-411-1	10810,97	BOUQUET Charlie	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,84			
2021	R-72-581-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	42,66			
2023	R-590-432-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	58,77			
2025	R-567-132-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	60,62			
2022	R-112-101-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	70,90			
2024	R-1557-108-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	73,77			
2025	R-68-191-1		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	79,29			
2021	R-452-557-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	87,20			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-61-433-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	90,39			
2023	R-155-461-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	114,71			
2022	R-465-411-2		BOUQUET Charlie	PV carence	OP1-EAU	6541	133,08			
			Total pour BOUQUET Charlie				890,85			
2024	R-1705-174-3		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,17			
2022	R-526-191-3		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,53			
2024	R-1705-174-2		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,61			
2022	R-218-207-3		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,70			
2022	R-526-191-4		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,89			
2022	R-218-207-4		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,18			
2023	R-663-438-3		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,23			
2023	R-252-184-3		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,23			
2023	R-663-438-4		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,07			
2023	R-252-184-4		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,07			
2025	R-142-166-2		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,72			
2024	R-142-170-1		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	30,38			
2024	R-1705-174-1		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	35,23			
2022	R-526-191-2		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	36,58			
2022	R-218-207-2		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	38,65			
2023	R-663-438-2		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	41,34			
2025	R-142-166-1		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	41,60			
2023	R-252-184-2		BRANDELY Guillaume	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	50,81			
			Total pour BRANDELY Guillaume				287,99			
2024	R-1488-993-2		DAHAN Chantal	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	0,02			
			Total pour DAHAN Chantal				0,02			
2024	R-172-22-3		DECOUDUN Franck	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,16			
2024	R-1488-423-3		DECOUDUN Franck	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,01			
2024	R-51-871-3		DECOUDUN Franck	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,07			
2024	R-172-22-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,51			
2023	R-420-110-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,41			
2022	R-350-376-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,88			
2022	R-35-1027-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2023	R-73-1016-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,61			
2024	R-1488-423-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,97			
2024	R-51-871-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	19,27			
2024	R-96-402-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	35,47			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2024	R-172-22-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	57,82			
2023	R-901-47-1		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	71,64			
2023	R-420-110-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	111,42			
2022	R-350-376-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	117,14			
2022	R-35-1027-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	129,90			
2023	R-73-1016-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	154,12			
2024	R-1488-423-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	157,48			
2024	R-51-871-2		DECOUDUN Franck	PV carence	OP1-EAU	6541	162,89			
			Total pour DECOUDUN Franck				1 112,02			
2020	R-432-48-2		DEMAUVE Gilbert	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,28			
2021	R-160-53-1		DEMAUVE Gilbert	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	58,75			
2020	R-432-48-1		DEMAUVE Gilbert	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	31,23			
			Total pour DEMAUVE Gilbert				92,26			
2024	R-1672-141-3		FALAISE Isabelle	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	6,68			
2024	R-119-143-3		FALAISE Isabelle	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	6,76			
2022	R-106-157-3		FALAISE Isabelle	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	12,67			
2023	R-583-152-3		FALAISE Isabelle	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	13,38			
2023	R-165-147-3		FALAISE Isabelle	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	14,96			
2022	R-444-155-3		FALAISE Isabelle	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	17,78			
2022	R-106-157-4		FALAISE Isabelle	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,27			
2023	R-583-152-4		FALAISE Isabelle	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	22,45			
2024	R-1672-141-2		FALAISE Isabelle	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,17			
2024	R-119-143-2		FALAISE Isabelle	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,48			
2023	R-165-147-4		FALAISE Isabelle	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,11			
2022	R-444-155-4		FALAISE Isabelle	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	29,84			
2022	R-106-157-2		FALAISE Isabelle	PV carence	OP1-EAU	6541	173,18			
2023	R-583-152-2		FALAISE Isabelle	PV carence	OP1-EAU	6541	204,38			
2024	R-119-143-1		FALAISE Isabelle	PV carence	OP1-EAU	6541	214,53			
2023	R-165-147-2		FALAISE Isabelle	PV carence	OP1-EAU	6541	214,57			
2024	R-1672-141-1		FALAISE Isabelle	PV carence	OP1-EAU	6541	222,07			
2022	R-444-155-2		FALAISE Isabelle	PV carence	OP1-EAU	6541	239,23			
			Total pour FALAISE Isabelle				1 487,51			
2022	R-29-33-1		JACQUEMONT Thibor	RAR inférieur seuil poursuite	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,30			
2022	R-29-33-2		JACQUEMONT Thibor	RAR inférieur seuil poursuite	OP1-EAU	6541	8,64			
			Total pour JACQUEMONT Thibor				8,94			
2024	R-1652-623-3		KOROL Natalia	NPAl et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	1,69			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	R-108-599-2		KOROL Natalia	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	5,90			
2024	R-1652-623-2		KOROL Natalia	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,12			
2025	R-600-591-2		KOROL Natalia	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	8,62			
2025	R-108-599-1		KOROL Natalia	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	57,53			
2025	R-600-591-1		KOROL Natalia	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	73,17			
2024	R-1652-623-1		KOROL Natalia	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	126,91			
			Total pour KOROL Natalia				279,94			
2023	R-623-48-2		LEYNAUD Nicole	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	49,46			
2023	R-623-48-3		LEYNAUD Nicole	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	83,01			
2023	R-623-48-4		LEYNAUD Nicole	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	547,83			
			Total pour LEYNAUD Nicole				680,30			
2024	R-90-769-3		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,74			
2024	R-3082-79-3		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	7,35			
2022	R-218-650-3		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,99			
2022	R-431-857-3		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	14,43			
2022	R-218-650-4		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,34			
2024	R-90-769-2		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,13			
2022	R-431-857-4		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,22			
2024	R-3082-79-2		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,62			
2022	R-218-650-2		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	62,93			
2024	R-90-769-1		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	152,34			
2022	R-431-857-2		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	120,23			
2024	R-3082-79-1		LO Tcha Po Ou Mo	Poursuite sans effet PV carence	OP1-EAU	6541	256,69			
			Total pour LO Tcha Po Ou Mo				711,01			
2024	R-117-878-3		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	6,34			
2024	R-1652-842-3		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	11,32			
2024	R-117-878-2		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	22,95			
2024	R-1652-842-2		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	41,00			
2025	R-108-814-2		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	45,37			
2023	R-638-960-1		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	48,00			
2025	R-600-798-2		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	63,96			
2024	R-117-878-1		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	203,51			
2025	R-108-814-1		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	252,06			
2024	R-1652-842-1		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	355,53			
2025	R-600-798-1		PIRET Eva	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	424,65			
			Total pour PIRET Eva				1 474,69			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2020	R-262-975-1		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,84			
2019	R-16-1123-1		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,55			
2020	R-38-1002-1		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	9,68			
2019	R-272-1074-1		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,54			
2020	R-262-975-2		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	66,90			
2019	R-16-1123-2		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	78,87			
2019	R-272-1074-2		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	88,66			
2020	R-38-1002-2		SADEK OU OZDEMIR Soph	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	91,58			
			Total pour SADEK OU OZDEMIR Soph				359,62			
2022	R-519-64-1		SATIVA SCI	Personne disparue	OP1-EAU	6541	65,53			
2023	R-244-63-1		SATIVA SCI	Personne disparue	OP1-EAU	6541	92,97			
			Total pour SATIVA SCI				158,50			
2025	R-142-805-2		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	7,26			
2025	R-631-782-2		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	8,17			
2024	R-3082-102-3		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	13,02			
2024	R-3082-102-2		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	47,12			
2025	R-142-805-1		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	53,82			
2025	R-631-782-1		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	71,53			
2024	R-3082-102-1		SMARTECH AMITI Yasser	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	517,36			
			Total pour SMARTECH AMITI Yasser				718,28			
2022	R-469-159-2		SPADE Norbert	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	30,38			
			Total pour SPADE Norbert				30,38			
2015	R-114-316-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,12			
2019	R-370-258-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,27			
2021	R-452-246-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,39			
2018	R-375-273-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,63			
2021	R-72-247-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,82			
2019	R-88-266-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	13,67			
2020	R-85-254-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,67			
2018	R-73-276-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,75			
2015	R-271-326-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	26,90			
2016	R-101-308-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	26,92			
2016	R-297-308-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,01			
2017	R-313-291-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,54			
2017	R-111-282-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	35,18			
2020	R-342-250-1		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	42,20			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2015	R-114-316-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	49,92			
2019	R-370-258-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	67,69			
2021	R-452-246-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	79,70			
2018	R-375-273-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	82,68			
2021	R-72-247-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	102,19			
2019	R-88-266-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	104,05			
2018	R-73-276-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	109,54			
2020	R-85-254-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	122,09			
2016	R-101-308-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	135,58			
2017	R-111-282-2		TAHMAZIAN Elisabeth	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	172,41			
			Total pour TAHMAZIAN Elisabeth				1 305,92			
2014	R-219-267-1		VILLENAVE CEDRIC .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2014	R-92-273-2		VILLENAVE CEDRIC .	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,84			
2014	R-219-267-2		VILLENAVE CEDRIC .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	80,61			
2014	R-92-273-1		VILLENAVE CEDRIC .	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	110,71			
			Total pour VILLENAVE CEDRIC .				229,41			
2022	R-641-4-1		VIRY Laurent	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,57			
2022	R-263-113-1		VIRY Laurent	NPAI et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,11			
2022	R-641-4-2		VIRY Laurent	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	47,80			
2022	R-263-113-2		VIRY Laurent	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	61,36			
			Total pour VIRY Laurent				129,84			
			TOTAL DE LA LISTE				10 810,97			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7684430412

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 870,71 €	
6542	0,00 €	
Total	10 870,71 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2023	R-247-1697-4		ABDOU Mariame	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,99			
2023	R-247-1697-3		ABDOU Mariame	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	8,37			
2024	R-1913-3-3		ABDOU Mariame	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	8,59			
2025	R-35-1614-2		ABDOU Mariame	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	14,70			
2023	R-649-3-3		ABDOU Mariame	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	18,69			
2023	R-649-3-4		ABDOU Mariame	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	31,36			
2024	R-1913-3-2		ABDOU Mariame	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	34,90			
2025	R-601-9-2		ABDOU Mariame	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	62,23			
2023	R-247-1697-1		ABDOU Mariame	PV carence	OP1-EAU	6541	63,14			
2025	R-35-1614-1		ABDOU Mariame	PV carence	OP1-EAU	6541	124,30			
2023	R-649-3-2		ABDOU Mariame	PV carence	OP1-EAU	6541	252,82			
2024	R-1913-3-1		ABDOU Mariame	PV carence	OP1-EAU	6541	326,78			
2025	R-601-9-1		ABDOU Mariame	PV carence	OP1-EAU	6541	246,12			
			Total pour ABDOU Mariame				1 196,99			
2022	R-218-94-3		AUBERT Cedric	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,88			
2022	R-218-94-4		AUBERT Cedric	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,48			
2024	R-1705-76-3		AUBERT Cedric	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	2,19			
2025	R-142-73-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	2,27			
2022	R-526-87-3		AUBERT Cedric	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	2,29			
2022	R-526-87-4		AUBERT Cedric	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,84			
2023	R-252-83-3		AUBERT Cedric	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,87			
2024	R-142-69-3		AUBERT Cedric	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	3,88			
2025	R-631-70-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	4,08			
2023	R-252-83-4		AUBERT Cedric	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,50			
2023	R-744-30-3		AUBERT Cedric	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	7,57			
2024	R-1705-76-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,95			
2023	R-744-30-4		AUBERT Cedric	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,70			
2024	R-142-69-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,07			
2025	R-142-73-1	10870,71	AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	39,96			
2022	R-218-94-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	40,72			
2025	R-631-70-1		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	56,79			
2022	R-526-87-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	57,26			
2023	R-252-83-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	83,60			
2024	R-1705-76-1		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	93,47			
2023	R-744-30-2		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	128,82			
2024	R-142-69-1		AUBERT Cedric	PV carence	OP1-EAU	6541	131,40			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
			Total pour AUBERT Cedric				705,59			
2018	R-295-78-1		BILLARD Pierre	Personne disparue	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,14			
2018	R-295-78-2		BILLARD Pierre	Personne disparue	OP1-EAU	6541	41,05			
			Total pour BILLARD Pierre				43,19			
2022	R-32-27-2		BROGGIO Bruno	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	32,65			
			Total pour BROGGIO Bruno				32,65			
2022	R-73-219-1		BROUCHIER FREDERIC	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	14,77			
2022	R-73-219-2		BROUCHIER FREDERIC	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	121,93			
			Total pour BROUCHIER FREDERIC				136,70			
2012	T-72497640012-1		BUSSARD Geraldine	Décédé et demande renseignement négative	SL1-EAU ST LAGER	6541	65,31			
			Total pour BUSSARD Geraldine				65,31			
2013	T-72493630012-3		BUSSARD GERALDINE .	Décédé et demande renseignement négative	SL3-POLLUTION ST LAGER	6541	7,28			
2014	R-106-41-2		BUSSARD GERALDINE .	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,76			
2014	R-106-41-1		BUSSARD GERALDINE .	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	45,40			
2013	T-72493630012-1		BUSSARD GERALDINE .	Décédé et demande renseignement négative	SL1-EAU ST LAGER	6541	49,08			
			Total pour BUSSARD GERALDINE .				113,52			
2014	R-79-1433-2		BUSSARD GERALDINE Nc	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,40			
2014	R-79-1433-1		BUSSARD GERALDINE Nc	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	31,81			
			Total pour BUSSARD GERALDINE Nc				33,21			
2022	R-680-22-1		CHABAUD Marie Claire	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-73-9-1		CHABAUD Marie Claire	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-98-9-2		CHABAUD Marie Claire	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour CHABAUD Marie Claire				126,60			
2015	R-352-628-1		CLAPIER Jacques	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,37			
2015	R-352-628-2		CLAPIER Jacques	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	33,85			
			Total pour CLAPIER Jacques				37,22			
2022	R-95-453-3		DANDURAND Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	3,87			
2022	R-95-453-4		DANDURAND Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	6,50			
2022	R-414-30-3		DANDURAND Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,50			
2022	R-414-30-4		DANDURAND Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	15,95			
2022	R-95-453-2		DANDURAND Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	74,01			
2022	R-414-30-2		DANDURAND Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	136,99			
			Total pour DANDURAND Jean				246,82			
2022	R-41-733-1		DRESCHER Patrice	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,25			
2022	R-41-733-2		DRESCHER Patrice	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	59,74			
			Total pour DRESCHER Patrice				62,99			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	R-145-459-3		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	4,40			
2024	R-117-422-3		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	4,74			
2024	R-1652-406-3		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	6,93			
2022	R-145-459-4		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,39			
2022	R-470-475-3		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	9,68			
2023	R-638-453-3		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	10,56			
2023	R-191-450-3		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	14,61			
2022	R-470-475-4		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,25			
2024	R-117-422-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,43			
2023	R-638-453-4		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	17,72			
2023	R-191-450-4		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	24,52			
2024	R-1652-406-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	25,09			
2025	R-108-395-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	31,30			
2025	R-600-382-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	39,47			
2022	R-145-459-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	77,02			
2022	R-470-475-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	144,12			
2024	R-117-422-1		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	158,51			
2023	R-638-453-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	162,69			
2025	R-108-395-1		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	182,43			
2023	R-191-450-2		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	216,62			
2024	R-1652-406-1		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	229,35			
2025	R-600-382-1		EL MALYANI Jeremy	PV carence	OP1-EAU	6541	235,94			
			Total pour EL MALYANI Jeremy				1 636,47			
2016	R-122-367-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,01			
2016	R-317-364-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,01			
2017	R-125-348-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,54			
2017	R-341-344-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	29,54			
2018	R-137-329-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	31,65			
2018	R-422-329-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	31,65			
2019	R-106-308-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	36,93			
2019	R-423-295-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	36,93			
2020	R-138-287-1		FERRIER Michel	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour FERRIER Michel				296,46			
2022	R-98-198-1		FREY Pierre	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-98-197-1		FREY Pierre	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour FREY Pierre				84,40			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2023	R-786-20-3		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	1,25			
2022	R-218-527-3		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	12,85			
2023	R-424-17-3		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	14,26			
2023	R-786-20-4		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	2,10			
2022	R-218-527-4		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	21,56			
2023	R-424-17-4		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	47,85			
2022	R-526-496-3		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	104,37			
2023	R-786-20-2		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	19,18			
2022	R-526-496-4		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	175,17			
2022	R-218-527-2		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	181,34			
2023	R-424-17-2		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	385,77			
2022	R-526-496-2		GONCALVES Katia	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	1 256,65			
			Total pour GONCALVES Katia				2 222,35			
2024	R-1421-776-2		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	35,16			
2024	R-37-771-2		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	35,16			
2025	R-23-231-2		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	36,04			
2025	R-399-801-2		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,04			
2022	R-415-611-1		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2022	R-73-1116-1		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-441-772-2		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
2023	R-98-1080-2		GUERIN Jean	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	42,20			
			Total pour GUERIN Jean				317,20			
2020	R-38-695-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	3,99			
2021	R-770-14-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	4,73			
2021	R-267-653-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,02			
2019	R-16-766-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	7,98			
2016	R-60-669-1		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	11,63			
2017	R-51-876-1		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	12,24			
2018	R-31-833-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	16,83			
2016	R-190-927-1		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	18,66			
2021	R-770-14-2		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	31,03			
2018	R-270-806-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	31,65			
2019	R-272-739-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	36,93			
2020	R-262-683-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	42,20			
2021	R-48-669-1		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	42,20			
2017	R-229-856-1		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	60,27			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relet
2020	R-38-695-2		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	62,54			
2021	R-267-653-2		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	67,70			
2016	R-60-669-2		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	75,03			
2019	R-16-766-2		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	76,09			
2017	R-51-876-2		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	79,23			
2016	R-190-927-2		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	102,88			
2018	R-31-833-2		HENNEQUEZ Nicolas	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	105,52			
2017	R-229-856-2		HENNEQUEZ NICOLAS	Poursuite sans effet	OP1-EAU	6541	274,29			
			Total pour HENNEQUEZ NICOLAS				1 168,64			
2022	R-34-144-2		LAVIS Regina	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	76,18			
			Total pour LAVIS Regina				76,18			
2024	R-1903-340-5		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,13			
2024	R-98-256-5		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP6-Redevance pour prélèvement	6541	0,26			
2023	R-619-266-2		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,35			
2024	R-1903-340-2		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,35			
2023	R-619-266-4		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,59			
2024	R-1903-340-3		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	0,61			
2024	R-98-256-2		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP4-MODERNISATION RESEAU	6541	0,70			
2024	R-98-256-3		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	1,22			
2025	R-122-27-3		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	1,36			
2025	R-967-269-2		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	36,04			
2024	R-98-256-4		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	43,05			
2025	R-122-27-2		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	43,44			
2023	R-619-266-5		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	45,83			
2024	R-1903-340-4		LEMOINE Martial	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	52,85			
			Total pour LEMOINE Martial				226,78			
2018	R-139-253-1		MELON Emile	Décédé et demande renseignement négative	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	10,10			
2018	R-139-253-2		MELON Emile	Décédé et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	75,97			
			Total pour MELON Emile				86,07			
2025	R-391-8-3		NAFISSE Alicia	Personne disparue	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6541	7,26			
2025	R-391-8-2		NAFISSE Alicia	Personne disparue	OP1-EAU	6541	7,69			
			Total pour NAFISSE Alicia				14,95			
2025	R-544-268-1		ORTEGA Jose	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	36,04			
2025	R-124-158-1		ORTEGA Jose	NPAI et demande renseignement négative	OP1-EAU	6541	39,12			
			Total pour ORTEGA Jose				75,16			
2022	R-247-192-2		ORTIZ Virginie	Combinaison infructueuse d actes	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6541	5,32			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2022	R-247-192-3		ORTIZ Virginie	Combinaison infructueuse d actes	OP1-EAU	6541	110,92			
			Total pour ORTIZ Virginie				116,24			
2024	R-90-1232-3		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	4,65			
2024	R-1532-1199-3		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	6,34			
2022	R-95-1357-3		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	10,74			
2023	R-161-1334-3		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	11,26			
2023	R-539-1296-3		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	12,85			
2022	R-431-1377-3		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	13,02			
2024	R-90-1232-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	16,83			
2022	R-95-1357-4		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	18,02			
2023	R-161-1334-4		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	18,91			
2023	R-539-1296-4		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	21,56			
2022	R-431-1377-4		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	21,86			
2024	R-1532-1199-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	22,95			
2025	R-41-1142-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	26,31			
2025	R-566-1129-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	46,27			
2024	R-90-1232-1		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	150,13			
2022	R-95-1357-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	151,37			
2025	R-41-1142-1		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	159,89			
2023	R-161-1334-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	168,05			
2022	R-431-1377-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	183,41			
2023	R-539-1296-2		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	197,51			
2024	R-1532-1199-1		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	212,37			
2025	R-566-1129-1		VINSON OU GARABITO AL	PV carence		6541	274,72			
			Total pour VINSON OU GARABITO AL				1 749,02			
			TOTAL DE LA LISTE				10 870,71			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026056-DE



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice 35	Présents 22	Votants 22	Pouvoirs 0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coïrons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/057 : Irrécouvrables : créances éteintes

Monsieur Olivier Faure informe le Comité Syndical du montant des créances éteintes présentées par le receveur de SYDEO. Il s'agit de créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique qui s'oppose à toute action en recouvrement, comme une liquidation judiciaire.

Après vérification, Monsieur Faure propose des dossiers de liquidations sur créances éteintes pour un montant total de 22 086,19€ TTC pour la période 2015-2026 et invite le Comité Syndical à constater budgétairement leur irrécouvrabilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Accepte** ces créances éteintes,
- **Autorise** le Président à émettre le mandat correspondant, après vérification de la présence de crédits budgétaires suffisants sur l'article 6542.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 09/07/2026
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDECHE
7 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7279570812

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	12 692,66 €	
Total	12 692,66 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE	
2024	R-1678-1849-3		A ET A SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,95				
2024	R-1678-1849-2		A ET A SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	3,33				
2025	R-8-2025-2		A ET A SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	4,89				
2024	R-1678-1849-1		A ET A SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,72				
2025	R-8-2025-1		A ET A SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	45,11				
			Total pour A ET A SARL				80,00				
2022	R-72-7-1		ALBATE SARL SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	46,95				
2023	R-113-6-1		ALBATE SARL SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	101,32				
2022	R-359-8-1		ALBATE SARL SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	110,73				
2023	R-593-4-1		ALBATE SARL SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	366,89				
			Total pour ALBATE SARL SOCIETE				625,89				
2023	R-161-272-3		CABRILHAC Anthony	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	1,07				
2023	R-161-272-4		CABRILHAC Anthony	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	1,79				
2023	R-161-272-2		CABRILHAC Anthony	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	33,49				
			Total pour CABRILHAC Anthony				36,35				
2024	R-1532-282-3		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	5,58				
2024	R-90-290-3		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	5,58				
2022	R-95-319-3		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	8,62				
2023	R-161-310-3		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	10,21				
2023	R-539-298-3		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	10,91				
2022	R-431-323-3		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	11,09				
2022	R-95-319-4		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	14,47				
2023	R-161-310-4		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	17,13				
2023	R-539-298-4		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	18,31				
2022	R-431-323-4		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	18,61				
2024	R-1532-282-2		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	20,19				
2024	R-90-290-2		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	20,19				
2022	R-95-319-2		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	127,57				
2023	R-161-310-2		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	155,20				
2022	R-431-323-2		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	160,66				
2023	R-539-298-2		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	172,33				
2024	R-90-290-1		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	175,50				
2024	R-1532-282-1		CHALAMET Angelique	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	190,53				
			Total pour CHALAMET Angelique				1 142,68				
2025	R-142-282-2		CR PATISserie SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	20,87				
2025	R-142-282-1		CR PATISserie SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	168,01				

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
			Total pour CR PATISserie SARL				188,88		
2025	R-181-1931-2		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	3,18		
2025	R-80-1940-2		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	3,18		
2025	R-207-1924-2		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	3,18		
2025	R-29-1951-2		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	3,18		
2025	R-9-1897-2		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	3,18		
2024	R-1775-394-5		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	10,10		
2025	R-181-1931-1		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,88		
2025	R-207-1924-1		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,88		
2025	R-9-1897-1		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,88		
2025	R-29-1951-1		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,88		
2025	R-80-1940-1		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,88		
2024	R-1775-394-2		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	35,96		
2024	R-1775-394-3		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	63,35		
2024	R-1775-394-4		EMIDAV SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	507,58		
			Total pour EMIDAV SOCIETE				762,29		
2021	R-267-1285-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	1,18		
2022	R-350-693-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,14		
2024	R-1488-501-3		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	4,40		
2024	R-51-961-3		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	4,53		
2022	R-35-1182-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	13,29		
2023	R-420-209-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	14,77		
2023	R-73-1075-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	20,09		
2024	R-1488-501-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	20,80		
2024	R-51-961-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	21,42		
2025	R-50-860-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	21,78		
2021	R-208-18-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	45,49		
2021	R-267-1285-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	48,21		
2022	R-350-693-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	64,53		
2022	R-35-1182-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	113,95		
2023	R-420-209-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	125,97		
2025	R-50-860-1		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	140,30		
2023	R-73-1075-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	162,54		
2024	R-1488-501-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	169,31		
2024	R-51-961-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	175,60		
2021	R-208-18-2		KLAI Aymen Ou Marine	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	343,49		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux
A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
			Total pour KLAI Aymen Ou Marine				1 515,79		
2024	R-126-789-5		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	2,18		
2024	R-1774-73-5		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	3,82		
2023	R-291-768-2		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	4,75		
2023	R-577-465-2		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	7,39		
2024	R-126-789-2		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	7,74		
2023	R-291-768-3		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	7,98		
2023	R-577-465-3		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	12,41		
2024	R-126-789-3		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	13,46		
2024	R-1774-73-2		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	13,55		
2024	R-1774-73-3		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	23,56		
2023	R-291-768-4		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	75,05		
2023	R-577-465-4		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	103,13		
2024	R-126-789-4		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	120,23		
2024	R-1774-73-4		LAPLANCHE Christelle	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	190,98		
			Total pour LAPLANCHE Christelle				586,23		
2023	R-420-68-1		LE FOURNIL DE L OUVEZ	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,73		
2023	R-420-68-2		LE FOURNIL DE L OUVEZ	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	64,21		
			Total pour LE FOURNIL DE L OUVEZ				68,94		
2023	R-731-150-2		LE RELAIS DE SULLY SA	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	14,43		
2023	R-731-150-3		LE RELAIS DE SULLY SA	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	24,22		
2023	R-731-150-4		LE RELAIS DE SULLY SA	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	189,47		
			Total pour LE RELAIS DE SULLY SA				228,12		
2024	R-1527-138-3		LE RELAY DE SULLY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,08		
2024	R-165-144-3		LE RELAY DE SULLY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,25		
2024	R-1527-138-1		LE RELAY DE SULLY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,31		
2024	R-165-144-1		LE RELAY DE SULLY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,92		
2024	R-1527-138-2		LE RELAY DE SULLY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	54,14		
2024	R-165-144-2		LE RELAY DE SULLY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	69,90		
			Total pour LE RELAY DE SULLY				125,60		
2022	R-95-848-3		LLITERAS Emmanuel	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,18		
2022	R-95-848-4		LLITERAS Emmanuel	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,30		
2025	T-99431856-1		LLITERAS Emmanuel	Surendettement et décision effacement de dette	OP2-ASSAINISSEMENT	6542	19,74		
2022	R-95-848-2		LLITERAS Emmanuel	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	32,36		
			Total pour LLITERAS Emmanuel				52,58		
2016	T-403-1		MACONNERIE GENERALE L	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	94-PREST SERVICES AUTRES	6542	1 538,51		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
			Total pour MACONNERIE GENERALE L				1 538,51		
2024	R-119-254-3		MC PISCINE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,08		
2024	R-1672-249-3		MC PISCINE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,17		
2024	R-119-254-2		MC PISCINE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,31		
2024	R-1672-249-2		MC PISCINE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,61		
2024	R-119-254-1		MC PISCINE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	32,58		
2024	R-1672-249-1		MC PISCINE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	35,23		
			Total pour MC PISCINE SAS				68,98		
2024	R-1651-213-3		MOUV ELEC SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,08		
2024	R-1651-213-2		MOUV ELEC SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,31		
2025	R-107-210-2		MOUV ELEC SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	0,45		
2025	R-107-210-1		MOUV ELEC SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	30,68		
2024	R-1651-213-1		MOUV ELEC SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	32,81		
			Total pour MOUV ELEC SARL				64,33		
2024	R-1705-614-3		MUSCARELLO Daniel	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	5,24		
2024	R-1705-614-2		MUSCARELLO Daniel	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	18,97		
2025	R-142-605-2		MUSCARELLO Daniel	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	19,96		
2025	R-142-605-1		MUSCARELLO Daniel	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	123,57		
2024	R-1705-614-1		MUSCARELLO Daniel	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	180,82		
			Total pour MUSCARELLO Daniel				348,56		
2019	R-72-786-1		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	11,39		
2021	R-97-24-1		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	19,50		
2018	R-335-863-1		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	24,17		
2020	R-46-679-1		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	27,06		
2020	R-294-663-1		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	42,44		
2019	R-339-738-1		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	48,14		
2019	R-72-786-2		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	92,87		
2021	R-97-24-2		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	120,08		
2018	R-335-863-2		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	143,03		
2020	R-46-679-2		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	180,20		
2020	R-294-663-2		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	258,64		
2019	R-339-738-2		MZE Zoulfati	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	273,24		
			Total pour MZE Zoulfati				1 240,76		
2025	R-124-153-2		O CASSE CUL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,27		
2025	R-124-153-1		O CASSE CUL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	132,24		
2025	R-544-263-2		O CASSE CUL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	138,82		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux
A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Rejeté
2025	R-544-263-1		O CASSE CUL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	910,64			
			Total pour O CASSE CUL SARL				1 183,97			
2024	R-90-946-3		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	1,69			
2024	R-1532-918-3		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	2,45			
2022	R-95-1027-3		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	2,82			
2023	R-161-1017-3		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	2,82			
2023	R-539-991-3		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	2,82			
2022	R-431-1043-3		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	2,99			
2022	R-95-1027-4		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,73			
2023	R-539-991-4		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,73			
2023	R-161-1017-4		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,73			
2022	R-431-1043-4		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	5,02			
2024	R-90-946-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	6,12			
2025	R-41-881-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	7,71			
2024	R-1532-918-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	8,87			
2022	R-95-1027-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	62,11			
2023	R-161-1017-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	64,79			
2022	R-431-1043-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	65,53			
2025	R-41-881-1		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	65,83			
2023	R-539-991-2		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	67,01			
2024	R-90-946-1		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	70,75			
2024	R-1532-918-1		PERRODIN Yhan	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	100,75			
			Total pour PERRODIN Yhan				554,27			
2024	R-2117-303-5		RE Romain	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	1,22			
2024	R-2117-303-2		RE Romain	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	3,34			
2024	R-2117-303-3		RE Romain	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	5,81			
2024	T-252-1		RE Romain	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	29,87			
2024	R-2117-303-4		RE Romain	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	72,64			
			Total pour RE Romain				112,88			
2023	R-745-55-2		SANIAL Julie	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	6,57			
2023	R-473-282-2		SANIAL Julie	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	72,82			
2023	R-77-1311-2		SANIAL Julie	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	16,77			
			Total pour SANIAL Julie				96,16			
2023	R-663-74-2		SCP PITRAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	25,32			
2023	R-252-624-2		SCP PITRAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	35,45			
			Total pour SCP PITRAS				60,77			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE		
2024	R-117-1062-3		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,68					
2024	R-1652-1022-3		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,93					
2025	R-600-974-2		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,27					
2024	R-117-1062-2		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	2,45					
2025	R-108-990-2		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,72					
2024	R-1652-1022-2		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	3,37					
2025	R-108-990-1		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	41,57					
2024	R-117-1062-1		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	48,68					
2025	R-600-974-1		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	50,23					
2024	R-1652-1022-1		SOCIETE PRIVADOISE DE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	57,07					
			Total pour SOCIETE PRIVADOISE DE				209,97					
2024	R-1788-294-5		SOLTEIL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	7,67					
2024	R-1788-294-2		SOLTEIL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	27,31					
2024	R-1788-294-3		SOLTEIL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	48,25					
2024	R-1788-294-4		SOLTEIL SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	389,87					
			Total pour SOLTEIL SARL				473,10					
2024	R-141-148-3		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	1,43					
2024	R-1704-161-3		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	1,69					
2023	R-664-103-3		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	3,70					
2024	R-141-148-2		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	5,20					
2024	R-1704-161-2		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	6,12					
2023	R-664-103-4		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	6,20					
2024	R-141-148-1		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	38,88					
2023	R-664-103-2		SOUM GUINET Richard	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,93					
			Total pour SOUM GUINET Richard				106,15					
2023	R-461-1912-4		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,23					
2023	R-399-1974-4		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,23					
2023	R-122-1996-4		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,23					
2023	R-198-1988-4		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,23					
2023	R-247-1984-4		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,23					
2024	R-122-1967-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,26					
2024	R-248-1933-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,26					
2024	R-1468-1903-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,26					
2024	R-1324-1925-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,26					
2024	R-88-1976-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,26					
2024	R-1528-1855-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,26					

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE	
2023	R-461-1912-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,39				
2023	R-198-1988-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,39				
2023	R-122-1996-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,39				
2023	R-247-1984-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,39				
2023	R-399-1974-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,39				
2024	R-1528-1855-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2024	R-248-1933-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2024	R-122-1967-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2024	R-1324-1925-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2024	R-1468-1903-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2024	R-22-1978-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2024	R-88-1976-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,90				
2023	R-649-1108-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	1,22				
2023	R-649-1108-4		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	2,05				
2025	R-489-1590-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-8-1855-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-35-1848-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-119-1838-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-184-1828-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-220-1826-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-328-1820-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2025	R-380-1809-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,74				
2024	R-1913-720-3		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	4,67				
2024	R-122-1967-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,84				
2024	R-1528-1855-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,84				
2024	R-1324-1925-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,84				
2024	R-1468-1903-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,84				
2024	R-248-1933-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,84				
2024	R-88-1976-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,84				
2024	R-22-1978-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	12,10				
2023	R-399-1974-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	13,89				
2023	R-247-1984-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	13,89				
2023	R-198-1988-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	13,89				
2023	R-461-1912-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	13,89				
2024	R-1913-720-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	17,31				
2025	R-119-1838-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26				

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE		
2025	R-184-1828-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2025	R-220-1826-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2025	R-489-1590-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2025	R-380-1809-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2025	R-8-1855-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2025	R-35-1848-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2025	R-328-1820-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	28,26					
2023	R-649-1108-2		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	36,49					
2024	R-1913-720-1		VENET Jean Pierre	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	145,29					
			Total pour VENET Jean Pierre				604,69					
2024	R-170-28-5		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	4,46					
2024	R-2117-269-5		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	5,31					
2023	R-598-322-2		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,84					
2024	R-170-28-2		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	12,14					
2024	R-2117-269-2		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	14,43					
2023	R-598-322-3		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	1,40					
2025	R-262-174-3		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	20,41					
2024	R-170-28-3		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	21,11					
2024	R-2117-269-3		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	25,09					
2025	R-262-174-2		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	121,81					
2023	R-598-322-4		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	11,56					
2024	R-170-28-4		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	180,72					
2024	R-2117-269-4		VERNET Frederic Ou El	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	196,93					
			Total pour VERNET Frederic Ou El				616,21					
			TOTAL DE LA LISTE				12 692,66					

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7733251512

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 924,05 €	
Total	1 924,05 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
2024	R-2132-182-3		CAPON Francois	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	14,42		
2024	R-2132-182-1		CAPON Francois	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	68,23		
2025	R-9419-2-2		CAPON Francois	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	105,70		
2024	R-2132-182-2		CAPON Francois	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	475,95		
2025	R-9419-2-1		CAPON Francois	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	611,12		
			Total pour CAPON Francois				1 275,42		
2025	R-41-313-2		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	0,91		
2024	R-90-350-3		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	1,86		
2024	R-3082-55-3		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	2,03		
2023	R-539-361-3		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	3,87		
2022	R-431-390-3		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	5,10		
2023	R-161-377-3		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	5,46		
2023	R-539-361-4		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	6,50		
2024	R-90-350-2		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	6,73		
2024	R-3082-55-2		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	7,34		
2022	R-431-390-4		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	8,57		
2023	R-161-377-4		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	9,16		
2025	R-41-313-1		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	16,20		
2024	R-90-350-1		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	75,16		
2023	R-539-361-2		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	80,75		
2022	R-431-390-2		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	90,35		
2023	R-161-377-2		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	97,14		
2024	R-3082-55-1		COCQUEREL Pauline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	103,82		
			Total pour COCQUEREL Pauline				520,95		
2025	R-28-2059-2		COGOTTI Nina	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	1,48		
2025	R-7-1759-2		COGOTTI Nina	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	1,48		
2025	R-28-2059-1		COGOTTI Nina	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	16,52		
2025	R-7-1759-1		COGOTTI Nina	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	16,52		
2025	R-144-11-2		COGOTTI Nina	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	20,51		
2025	R-144-11-1		COGOTTI Nina	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	71,17		
			Total pour COGOTTI Nina				127,68		
			TOTAL DE LA LISTE				1 924,05		

Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHE
N° de la liste : 7609630112

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 11 mars 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	3 604,89 €	
Total	3 604,89 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE		
2024	R-1498-1197-3		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,06					
2024	R-1498-1197-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,31					
2023	R-77-17-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,59					
2022	R-41-1303-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	1,48					
2022	R-356-484-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	2,66					
2023	R-77-856-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	18,31					
2023	R-473-62-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	35,16					
2023	R-473-158-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	35,16					
2022	R-41-1449-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,20					
2022	R-356-361-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,20					
2024	R-56-1094-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,20					
2024	R-56-1187-1		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,20					
2024	R-1498-1197-2		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	44,17					
2022	R-41-1303-2		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	50,18					
2023	R-77-17-2		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	52,65					
2022	R-356-484-2		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	56,55					
2023	R-77-856-2		ALPHA ECO CONCEPT	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	152,53					
			Total pour ALPHA ECO CONCEPT				618,61					
2024	R-124-620-5		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	5,95					
2024	R-1780-149-5		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	6,65					
2023	R-291-1633-2		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	10,38					
2023	R-575-353-2		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	14,08					
2023	R-291-1633-3		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	17,43					
2024	R-124-620-2		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	21,12					
2024	R-1780-149-2		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	23,58					
2023	R-575-353-3		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	23,63					
2024	R-124-620-3		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	36,71					
2024	R-1780-149-3		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	41,00					
2025	R-247-27-3		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	48,09					
2023	R-291-1633-4		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	145,84					
2023	R-575-353-4		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	187,20					
2025	R-247-27-2		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	254,63					
2024	R-124-620-4		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	301,44					
2024	R-1780-149-4		BECHARA Aida Raed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	311,83					
			Total pour BECHARA Aida Raed				1 449,56					
2025	R-569-87-2		BEQUET Nathalie	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	27,76					

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE	
2025	R-569-87-1		BEQUET Nathalie	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	91,08				
			Total pour BEQUET Nathalie				118,84				
2024	T-213-1		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	2,35				
2022	R-103-133-1		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,43				
2022	R-439-135-1		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	13,29				
2023	R-586-404-1		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	35,16				
2022	R-439-136-1		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,20				
2023	R-119-420-1		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	49,24				
2022	R-103-134-2		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	46,71				
2022	R-103-133-2		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	66,12				
2022	R-439-135-2		CLUSEL CAMBE SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	113,95				
			Total pour CLUSEL CAMBE SAS				373,45				
2024	R-96-382-1		CLUZEL CAMBE SOCIETE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,20				
			Total pour CLUZEL CAMBE SOCIETE				42,20				
2023	R-619-249-2		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,18				
2023	R-619-249-4		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,30				
2016	R-122-447-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	4,59				
2016	R-317-440-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	10,71				
2017	R-341-410-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	29,54				
2017	R-125-413-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	29,54				
2018	R-137-388-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	31,65				
2018	R-422-386-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	31,65				
2024	R-98-242-2		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	35,16				
2019	R-423-344-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	36,93				
2019	R-106-360-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	36,93				
2020	R-389-198-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2020	R-138-330-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2021	R-148-312-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2021	R-761-299-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2022	R-150-170-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2022	R-527-205-1		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2023	R-194-267-3		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,20				
2023	R-619-249-5		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	44,01				
2016	R-122-447-2		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	47,18				
2016	R-317-440-2		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	71,39				
2015	R-331-479-2		FOURNIER Aline	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	55,58				

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE	
			Total pour FOURNIER Aline				760,74				
2024	R-51-740-3		LA VOULTE SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,58				
2024	R-51-740-1		LA VOULTE SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	2,75				
2024	R-3092-12-1		LA VOULTE SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	21,10				
2024	R-1488-302-1		LA VOULTE SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	35,16				
2024	R-51-740-2		LA VOULTE SARL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	65,45				
			Total pour LA VOULTE SARL				125,04				
2025	R-143-25-2		SEINGIER Christian	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,72				
2025	R-143-25-1		SEINGIER Christian	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	9,83				
2025	R-50-981-2		SEINGIER Christian	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	10,89				
2025	R-50-981-1		SEINGIER Christian	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	93,01				
			Total pour SEINGIER Christian				116,45				
			TOTAL DE LA LISTE				3 604,89				

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 71800 - SYDEO EAU COEUR DE L ARDECHEN° de la liste : 7810120212

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PRIVAS, le 02 juin 2026
Pierre HANON

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	3 864,59 €	
Total	3 864,59 €	

A _____, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Rejeté
2023	R-110-14-3		AU SELF ST EXUPERY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	10,38			
2023	R-110-14-4		AU SELF ST EXUPERY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	17,43			
2023	R-110-14-2		AU SELF ST EXUPERY	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	174,77			
			Total pour AU SELF ST EXUPERY				202,58			
2022	R-526-91-3		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,35			
2023	R-663-580-3		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,35			
2023	R-252-88-3		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,35			
2022	R-218-100-3		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,53			
2022	R-526-91-4		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,59			
2023	R-663-580-4		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,59			
2023	R-252-88-4		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,59			
2022	R-218-100-4		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	0,89			
2023	R-663-580-2		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	29,90			
2022	R-526-91-2		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	34,52			
2023	R-252-88-2		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	39,80			
2022	R-218-100-2		AUVRAY JEAN MICHEL	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	119,18			
			Total pour AUVRAY JEAN MICHEL				227,64			
2022	R-29-17-1		BACONNIER ET FILS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	12,56			
2022	R-29-17-2		BACONNIER ET FILS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	197,26			
			Total pour BACONNIER ET FILS				209,82			
2023	R-103-83-2		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	2,29			
2023	R-103-83-3		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	3,84			
2022	R-418-81-2		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	5,98			
2022	R-34-80-2		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	8,62			
2022	R-418-81-3		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	10,04			
2022	R-34-80-3		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	14,47			
2025	R-21-81-1		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	30,04			
2025	R-508-73-1		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	42,04			
2024	R-36-74-1		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	54,42			
2023	R-99506-79-2		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	65,29			
2024	R-1491-76-1		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	76,18			
2023	R-103-83-4		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	84,55			
2022	R-418-81-4		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	113,37			
2022	R-34-80-4		DELUBAC Virginie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	141,32			
			Total pour DELUBAC Virginie				652,45			
2026	R-584-669-2		MAURAS EVENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	13,58			

Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux
A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE	
2025	R-71-422-2		MAURAS EVENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	19,05				
2025	R-522-1291-2		MAURAS EVENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	23,59				
2026	R-584-669-1		MAURAS EVENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	129,15				
2025	R-71-422-1		MAURAS EVENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	153,74				
2025	R-522-1291-1		MAURAS EVENT SAS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	170,66				
			Total pour MAURAS EVENT SAS				509,77				
2024	R-37-363-5		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	2,07				
2025	R-23-823-3		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	2,27				
2023	R-441-560-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	5,46				
2024	R-37-363-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	5,63				
2023	R-98-778-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	5,81				
2022	R-73-883-1		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	7,68				
2023	R-441-560-3		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	9,16				
2023	R-98-778-3		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	9,75				
2024	R-37-363-3		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	9,79				
2022	R-415-859-1		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	11,52				
2021	R-900-70-1		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	15,07				
2024	R-1421-490-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	35,16				
2025	R-399-257-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	42,04				
2025	R-23-823-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	46,00				
2022	R-73-883-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	83,65				
2024	R-37-363-4		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	92,75				
2023	R-441-560-4		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	96,28				
2023	R-98-778-4		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	98,36				
2022	R-415-859-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	104,38				
2021	R-900-70-2		MEDJI Mohamed	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	118,69				
			Total pour MEDJI Mohamed				801,52				
2026	R-66-1-2		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	8,17				
2026	R-66-2-2		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP10-REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE	6542	22,23				
2026	R-66-4-2		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	26,01				
2026	R-66-3-2		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	32,43				
2026	R-66-1-1		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	71,53				
2026	R-66-2-1		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	138,02				
2026	R-66-4-1		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	232,07				
2026	R-66-3-1		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	296,55				
2026	R-66-5-1		PRESSION ARDECHOISE S	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	33,54				

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté	Envoyé en préfecture le 17/07/2026aux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet Reçu en préfecture le 17/07/2026 Publié le ID : 007-200091601-20260709-2026057-DE	
			Total pour PRESSION ARDECHOISE S				860,55				
2022	R-95-1334-3		VEYRENC Patrick	Surendettement et décision effacement de dette	OP4-MODERNISATION RESEAU	6542	0,88				
2022	R-95-1334-4		VEYRENC Patrick	Surendettement et décision effacement de dette	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	1,48				
2022	R-95-1334-2		VEYRENC Patrick	Surendettement et décision effacement de dette	OP1-EAU	6542	40,30				
			Total pour VEYRENC Patrick				42,66				
2024	R-32-2353-3		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,82				
2024	R-151-2337-3		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP6-Redevance pour prélèvement	6542	0,82				
2024	R-151-2337-2		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	2,97				
2024	R-32-2353-2		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	2,97				
2024	R-32-2353-1		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	26,21				
2024	R-151-2337-1		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	26,21				
2020	R-292-1256-1		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP3-REDEVANCE POLLUTION	6542	41,87				
2020	R-292-1256-2		VIALATTE Xavier	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	OP1-EAU	6542	255,73				
			Total pour VIALATTE Xavier				357,60				
			TOTAL DE LA LISTE				3 864,59				



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilie Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Curtius Patricia

2026/058 : Désignation d'un représentant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de SYDEO au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07), établissement public chargé de l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans la gestion des ressources humaines ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant du syndicat pour assurer les relations avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) et représenter l'établissement lorsque cette représentation est nécessaire ;

Ceci exposé,

- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mr Mazzini Didier (Titulaire)
 - o Mme Serre Laetitia (Suppléante)

Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant titulaire et du (1) représentant suppléant de SYDEO au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07), à savoir :

- o Mazzini Didier (Titulaire)
- o Mme Serre Laetitia (Suppléante)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

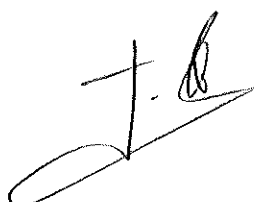
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
JEAN LEYNAUD
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents 22	Votants 22 Pouvoirs 0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/059 : Désignation d'un représentant au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de SYDEO au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA) ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant du syndicat pour assurer les relations avec le Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA) et représenter l'établissement lorsque cette représentation est nécessaire ;

Ceci exposé,

- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mr Giraud François (Titulaire)
 - o Mme Curtius Patricia (Suppléant)

Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant titulaire et du (1) représentant suppléant de SYDEO au sein du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche (SDEA), à savoir :
 - o Mr Giraud François (Titulaire)
 - o Mme Curtius Patrícia (Suppléant)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE L'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coïrons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(s) : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/060 : Désignation d'un représentant à l'Association des Maires de France 07 (AMF07)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de SYDEO à l'Association des Maires de France 07 (AMF07) ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant l'intérêt pour SYDEO d'être représenté au sein de l'Association des Maires de France 07 (AMF07) ;

Ceci exposé,

- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mr Leynaud Jean (Titulaire)
 - o Mme Curtius Patricia (Suppléant)

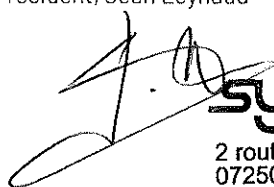
Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant de SYDEO au sein de l'Association des Maires de France 07 (AMF07), à savoir :

- Mr Leynaud Jean (Titulaire)
- Mme Curtius Patricia (suppléant)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 09/07/2026
Le Président, Jean Leynaud


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CRESSA D'ALPES
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026		
Nombre de Délégués			
En exercice	35	Présents	22
		Votants	22
		Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coïrons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabile Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/061 : Désignation d'un représentant au Fonds Unique Logement de l'Ardèche (FUL)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention signée le 04 février 2025 avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour la mise en œuvre du Fonds Unique Logement (FUL) ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant, au sein de SYDEO, qui sera l'interlocuteur privilégié du FUL pour des dossiers très sensibles ;

Ceci exposé,

- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mr Faure Olivier (Titulaire)
 - o Mme Curtius Patricia (Suppléante)

Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant de SYDEO au sein du Fonds Unique Logement de l'Ardèche, à savoir :
 - o Mr Faure Olivier (Titulaire)
 - o Mme Curtius Patricia (Suppléante)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE L'ARDECHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilles Alexandra, Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saïmmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/062 : Désignation d'un représentant à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de SYDEO à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant légal et un représentant suppléant du syndicat pour participer aux assemblées générales de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Ceci exposé,

- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mme Curtius Patricia (Représentante légale)
 - o Mr Leynaud Jean (Suppléant)

Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant légal et du (1) représentant suppléant de SYDEO au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), à savoir :
 - o Mme Curtius Patricia (Représentante légale)
 - o Mr Leynaud Jean (Suppléant)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
COMMUNALE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026				
Nombre de Délégués					
En exercice	35	Présents	22	Votants	22
				Pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabile Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaime Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/063 : Désignation d'un représentant à France Eau Publique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de SYDEO à l'association France Eau Publique ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du syndicat pour participer au Comité de Pilotage de France Eau Publique ;

Ceci exposé,

- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mme Curtius Patricia (Titulaire)
 - o Mr Leynaud Jean (Suppléant)

Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant titulaire et du (1) représentant suppléant de SYDEO au sein de France Eau Publique, à savoir :

- o Mme Curtius Patricia (Titulaire)
- o Mr Leynaud Jean (Suppléant)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

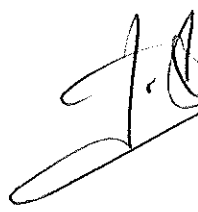
Pour extrait conforme à l'original,

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire par Le Président

Le Pouzin, le 09/07/2026

Le Président, Jean Leynaud

 **sydeo**
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
LEZARD D'AUVERGNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr



Mise en ligne sur Sydeo.fr le 17/07/2026

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09/07/2026

Date de Convocation	25/06/2026			
Nombre de Délégués				
En exercice 35	Présents 22	Votants 22	Pouvoirs 0	

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente Les Coirons 07210 Alissas, sous la présidence de Mr Jean Leynaud

Présent(e)s : Mr Leynaud Jean, Mme Mabilie Alexandra Mme Serre Laetitia, Mr Sallier Alain, Mr Giraud François, Mme Vidal Célia, Mr Florentin Laurent, Mr Champ Luc, Mr Boissy Jean-Pierre, Mr Benlian Jean-Pierre, Mr Ambert Gérard, Mme Curtius Patricia, Mr Mazzini Didier, Mr Franc Denis, Mr Soubrillard Alain, Mr Faure Olivier, Mr Baechler Matthieu, Mr Augier Jean-Paul, Mme Saimmaïme Isabelle, Mr Levêque Michel, Mr Giraud Claude, Mr Gérard Dominique

Excusé(e)s : Mr Negre Emilien, Mr Arnaud Gilles, Mme Billon Chantal, Mme Serre Marie-Josée, Mme Vernet Christine, Mr Bouchet Marc, Mr Sady Roland, Mr Vernet Sébastien, Mr Roche Stéphane, Mr Moulin Patrick, Mr Giraud Francis, Mr Fougeirol Julien, Mr Gayte François, Mr Lazzaroni Florent, Mme Salle Pauline, Mr Haessig Jean-Luc

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Mazzini Didier

2026/064 : Désignation d'un représentant à Numérian

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de SYDEO au Syndicat mixte Numérian ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Numérian et notamment leur article 7.1 ;

Vu les statuts de SYDEO adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant l'article 14 desdits statuts ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de SYDEO appelé à participer aux opérations électorales du cinquième collège ; les représentants de ce collège au Comité Syndical de Numérian étant élus par un collège électoral composé d'un électeur désigné par chaque syndicat membre.

Ceci exposé,

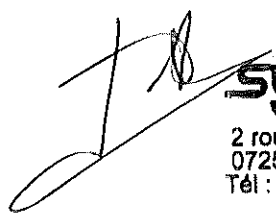
- Après appel à candidatures, les personnes suivantes se sont déclarées candidat(e)s pour l'élection d'un représentant titulaire et un représentant suppléant
 - o Mr Baechler Matthieu (Titulaire)
 - o Mr Mazzini Didier (Suppléant)

Il est ensuite procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention, constate que :

- Une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et le Président donne donc lecture du (1) représentant titulaire et du (1) représentant suppléant de SYDEO au sein de Numérian, à savoir :
 - o Mr Baechler Matthieu (Titulaire)
 - o Mr Mazzini Didier (Suppléant)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme à l'original,
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié exécutoire par Le Président
Le Pouzin, le 09/07/2026
Le Président, Jean Leynaud



sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
DE LA PAYSANNE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr